



ASSOCIATION LOI 1901
SOUTIEN AUX MINEURS ÉTRANGERS EN DIFFICULTÉ

Rapport d'activité 2010

**Repérage et accompagnement vers le droit commun
des mineurs étrangers en danger, isolés ou mal accompagnés**

70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil
01.41.58.14.65 / 01.43.62.94.36 / contact@horslarue.org
www.horslarue.org

SOMMAIRE

1. EDITO	p. 3
2. PRESENTATION DE L'EQUIPE DE HORS LA RUE	p. 6
3. ACTION EDUCATIVE	p. 8
3.1 OBJECTIFS GENERAUX ET PRINCIPES D'ACTION	p. 8
3.1.1 <i>Objectifs</i>	p. 8
3.1.2 <i>Principes soutenant notre action</i>	p. 9
3.2 MOYENS D'ACTION	p. 10
3.2.1 <i>Le centre de jour</i>	p. 10
A/ <i>L'accueil au centre de jour</i>	p. 11
B/ <i>Les cours de français et d'alphabétisation</i>	p. 14
C/ <i>Les activités</i>	p. 15
D/ <i>Les entretiens individuels</i>	p. 17
3.2.2 <i>L'équipe mobile</i>	p. 18
A/ <i>Les lieux d'activités</i>	p. 19
B/ <i>Les lieux de vie</i>	p. 29
C/ <i>Les tournées « spécifiques »</i>	p. 32
4. DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE	p. 38
4.1 NOMBRE DE JEUNES RENCONTRES ET ACCOMPAGNES	p. 39
4.2 CARACTERISTIQUE DE NOTRE PUBLIC	p. 39
4.2.1 <i>Genre et âge</i>	p. 39
4.2.2 <i>Origine géographique des enfants</i>	p. 40
4.3 DONNEES QUANTITATIVES SUR L'ACTION DE HORS LA RUE	p. 41
4.3.1 <i>Mode de rencontre des nouveaux contacts</i>	p. 41
4.3.2 <i>Fréquentation du centre de jour</i>	p. 41
4.3.3 <i>Durée d'accompagnement des jeunes</i>	p. 42
4.3.4 <i>Mineurs ayant eu accès à une protection</i>	p. 42
5. EVOLUTION DU PUBLIC ET PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES	p. 45
5.1 UNE PROTECTION DE L'ENFANCE DEFAILLANTE	p. 45
5.1.1 <i>Précarisation et vulnérabilité des enfants roms suite aux expulsions des terrains</i>	p. 45
5.1.2 <i>Barrières administratives et découragement de l'ensemble des acteurs pour les enfants roms</i>	p. 46
A/ <i>Placement en foyer et en famille d'accueil inadapté</i>	p. 46
B/ <i>Une obligation scolaire « optionnelle »</i>	p. 47
C/ <i>La formation professionnelle quasi-inaccessible</i>	p. 47
D/ <i>L'accès à l'emploi difficile et contraint</i>	p. 47
E/ <i>Des signalements sans effet</i>	p. 48
5.1.3 <i>Une prise en charge a minima</i>	p. 48
A/ <i>Une prise en charge tardive</i>	p. 49
B/ <i>Difficultés d'accès à la scolarisation et à la formation</i>	p. 49
C/ <i>Hébergement</i>	p. 49
D/ <i>L'arrêt brutal de la prise en charge de ces jeunes</i>	p. 50
5.1.4 <i>Absence de protection pour les mineurs victimes de traite des êtres humains</i>	p. 50
6. PROJETS SPECIFIQUES SOUTENUS PAR DES FONDATIONS PRIVEES	p. 52
6.1 LA FONDATION DE FRANCE	p. 52

6.1.1 Le projet.....	p. 52
6.1.2 Les difficultés d'accompagnement de ce public spécifique.....	p. 53
6.1.3 Bilan des deux années du projet.....	p. 55
A/ Analyse du public bénéficiaire de l'action.....	p. 55
B/ Réalisation des objectifs initiaux.....	p. 55
6.1.4 Conclusion.....	p. 57
6.2 LA FONDATION SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE.....	p. 58
6.2.1 Le projet.....	p. 58
6.2.2 L'accès aux dispositifs de formation professionnelle.....	p. 58
6.2.3 Les ateliers scolaires.....	p. 59
A/ L'atelier scolaire hebdomadaire du centre de jour de Hors la rue.....	p. 60
B/ Ouverture d'un atelier de Français Langue étrangère hebdomadaire.....	p. 60
6.2.4 Bilans pour l'année 2010.....	p. 61
6.2.5 Les pistes à développer pour 2011.....	p. 61
A/ Projet « Un permis pour l'emploi ».....	p. 62
6.3 LA FONDATION DECATHLON.....	p. 63
6.4 FONDATION VINCI POUR LA CITE ET FONDATION VEOLIA POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE JOUR DE L'ASSOCIATION HORS LA RUE.....	p. 65
6.4.1 La fondation Vinci pour la Cité.....	p. 65
6.4.2 La fondation Veolia.....	p. 65
6.5 LE MECENAT DE COMPETENCE.....	p. 66
6.5.1 Les outils de communication.....	p. 66
A/ La plaquette de présentation.....	p. 66
B/ Le site internet.....	p. 68
7. LES ACTIONS A L'ETRANGER.....	p. 69
7.1 PROJET DE PREVENTION DANS LA REGION DE CRAIOVA.....	p. 69
7.2 PROJET DE PREVENTION DANS LA REGION DE TUZLA EN BOSNIE.....	p. 70
7.3 LES PROJETS EUROPEENS.....	p. 71
7.3.1 Projet Leonardo.....	p. 71
7.3.2 Projet SRAP.....	p. 71
7.3.3 Projet ACKNOW.....	p. 71
8. LES ACTIONS DE PLAIDOYER.....	p. 73
8.1 LES ACCORDS FRANCO-ROUMAINS.....	p. 73
8.2 LA MISE EN CAUSE DE LA MINORITE ROM.....	p. 74
9. ANNEXES.....	p. 76

ONT PARTICIPE À LA REDACTION DE CE RAPPORT

Les éducateurs :

Florina ALBU, Ophélie COCKENPOT, Carine ESTAGER, Tom HERRARD, Yann LE BRIS, Morgane SIRI, Julian VARGA.

Le chargé de mission Traite des êtres humains :

Olivier PEYROUX.

L'équipe administrative :

Séverine CANALE, Ana-Maria DAVID, Damien NANTES.

Merci à Alexandre LE CLEVE pour les données statistiques.

Merci à Alayna GARVIN et Isabelle HOUSSOU pour la mise en page.

1 – EDITO

Depuis mars 2002, l'association Hors la rue (HLR) accompagne des mineurs étrangers, principalement d'origine roumaine, en situation d'errance ou de danger, en région parisienne.

Hors la Rue tire son origine dans le soutien, depuis 1992, à des actions au bénéfice des enfants des rues de Bucarest ; ses fondateurs et ses membres ont des liens forts avec la culture roumaine. Dès la création du projet en région parisienne, l'association s'est naturellement concentrée sur la population des mineurs roumains. D'une part, ils étaient parmi les mineurs étrangers les plus visibles sur le territoire, et d'autre part les institutions ne savaient pas comment les accompagner tant ils avaient la réputation d'échapper au système.

Forte d'une équipe de terrain polyvalente et connaissant la langue et la culture des mineurs, Hors la rue a continué en 2010 à concentrer son activité en direction des jeunes originaires des pays de l'est. La proportion de **mineurs roumains** rencontrés par Hors la rue est toujours forte (**75% des nouveaux contacts en 2010**), mais l'association a également assuré l'accompagnement de mineurs d'autres nationalités, notamment de Bosnie, Croatie, Serbie, principalement d'origine « rom ».

L'augmentation de l'activité de HLR constatée en 2008 et 2009 s'est confirmée en 2010. Hors la rue a ainsi rencontré plus de 260 « nouveaux jeunes » et en a accompagné 174 (suivi régulier vers un projet de sortie de rue). Près de 70 % de ces « nouveaux jeunes » n'avaient jamais été en contact avec une institution ou une association avant de rencontrer nos équipes. Ce chiffre démontre à nouveau l'importance de l'action de « repérage » que nous menons : notre mission se place très en amont du dispositif de protection de l'enfance, autour d'un travail éducatif avec chaque jeune, souvent long, difficile et que nous peinons parfois à faire reconnaître, pour les amener peu à peu vers des solutions durables. En effet, par méconnaissance, méfiance, ou parce qu'ils sont en situation d'exploitation, notre public est particulièrement éloigné, voire « fuyant », des dispositifs classiques de protection de l'enfance.

Une grande partie des mineurs rencontrés sont en situation de traite, de délinquance ou de prostitution. Cette situation très alarmante et qui était exceptionnelle il y a trois ans, concerne aujourd'hui plus du tiers des enfants que nous accompagnons et suscite une intense inquiétude de notre part.

L'association s'est en premier lieu attachée à comprendre et analyser ce phénomène¹. Au-delà de notre action de terrain auprès des jeunes, nous avons mené des recherches et noué des partenariats avec les pays d'origine. Cela nous a permis d'y développer des actions de prévention des risques (risques liés à la traite et risques liés à la migration).

La difficulté principale que nous rencontrons dans l'accompagnement de ces jeunes, est l'inadaptation

¹ Voir par exemple la typologie des victimes de la traite, annexe 1.

voire l'inexistence de dispositifs de protection adaptés. Il est particulièrement frappant de constater qu'il n'existe pas pour les mineurs victimes de la traite, de possibilité de mise à l'abri, d'éloignement géographique, alors même qu'une telle orientation est prévue pour les majeurs.

HLR s'est attachée en 2010 à faire reconnaître la situation de victime de ces mineurs qui sont considérés le plus souvent uniquement comme délinquants. Cette reconnaissance, ce changement de regard est une condition incontournable pour avancer vers une amélioration de leur situation. Il faut ensuite une volonté politique pour mettre en place des dispositifs de protection pertinents.

Force est de constater, après des mois d'alertes auprès de l'ensemble des acteurs, que la mobilisation n'est aujourd'hui toujours pas au niveau des enjeux dramatiques de la situation : expliquer, informer, susciter cette volonté à travers un travail de lobbying et par le relais des médias est l'un des objectifs prioritaires d'Hors la rue pour l'année 2011.

Une grande partie des enfants que nous accompagnons est issue de la minorité Rom. Nous éprouvons beaucoup de difficultés pour assurer leur orientation vers une protection durable. La « surcharge » des institutions existantes, en particulier l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) mais aussi la méconnaissance et parfois la « démission » devant ce public spécifique sont les principaux obstacles. En effet, une grande partie de ces jeunes vivent au sein d'un cadre familial. Pour autant leurs activités (errance, mendicité, activités délinquantes) les mettent en danger. Nous avons le sentiment qu'à l'heure actuelle il n'existe que deux réponses institutionnelles : le placement (en foyer, en famille d'accueil, voire à l'hôtel) ou l'absence de prise en charge. Or le placement de ces jeunes débouche le plus souvent sur un échec car ils ne souhaitent pas rompre le lien avec leur famille ou leur communauté. Les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert, pourtant prévues par la loi, ne sont quasiment jamais utilisées (en 2010 cette mesure a concerné 4 jeunes). De notre point de vue, et à condition que ces mesures soient réellement suivies, et donc que les moyens nécessaires soient alloués à l'ASE, elles peuvent constituer une solution intéressante et adaptée.

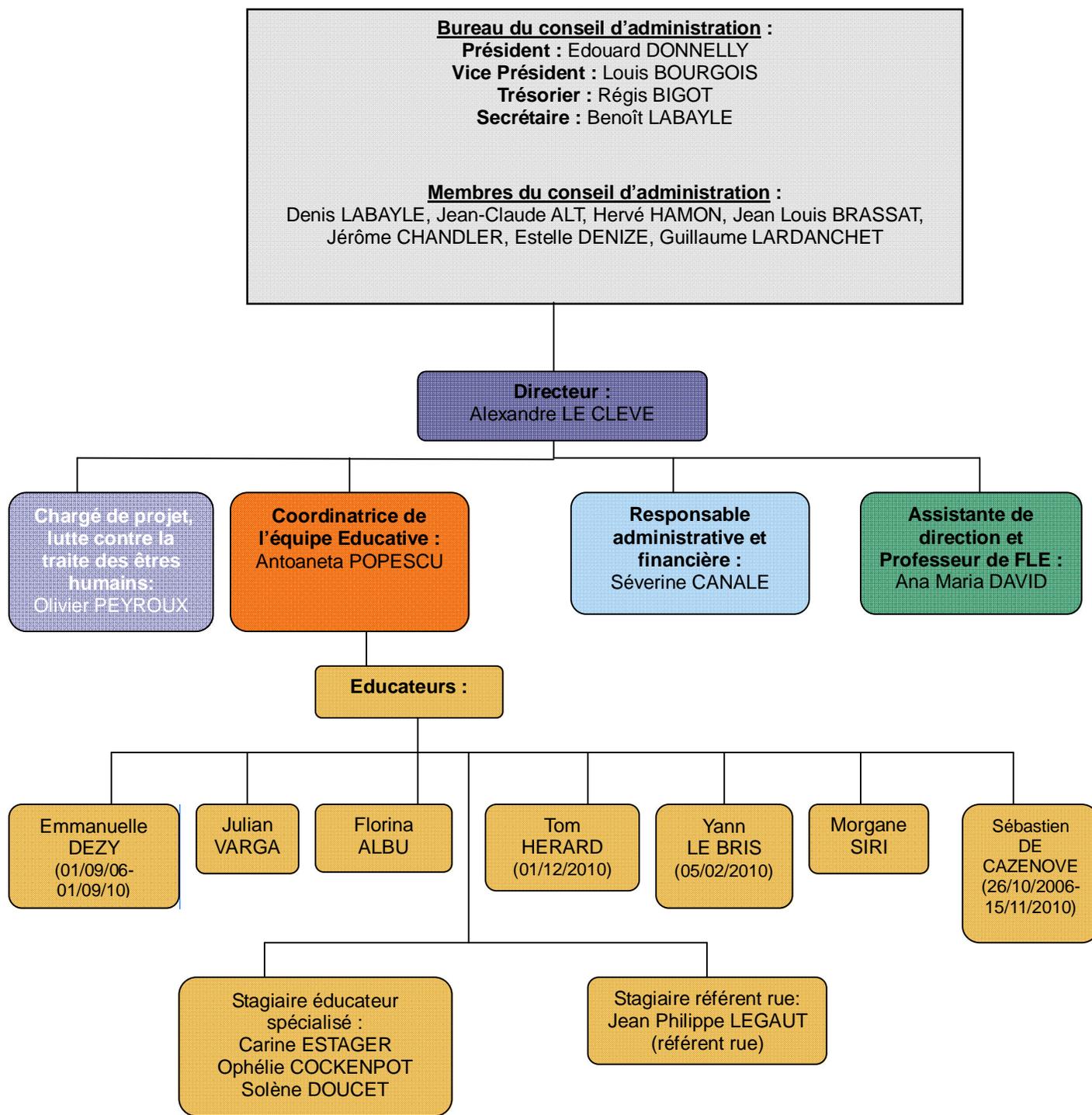
D'autre part, ces jeunes font les frais de la politique générale menée à l'égard des Roms. La stigmatisation de cette minorité (particulièrement violente cet été 2010 et que nous avons vigoureusement combattu avec nos partenaires), la multiplication des expulsions, le maintien des mesures transitoires qui s'opposent à l'intégration et à l'insertion professionnelle de l'ensemble des citoyens roumains et bulgares maintiennent ces familles dans une situation de très grande précarité sociale et d'instabilité à l'origine d'une grave mise en danger des enfants. L'association milite pour la levée de ces mesures transitoires, et pour que ces familles aient accès aux dispositifs du droit commun. Une première victoire a été remportée en 2010 avec la censure par le Conseil Constitutionnel des accords franco-roumains qui ouvraient la voie à la possibilité d'expulser les mineurs roumains.

L'activité que nous avons menée au cours de l'année 2010 a confirmé l'importance des besoins et l'intérêt d'un dispositif spécifique aux mineurs étrangers en danger. De grandes incertitudes pèsent

pourtant sur sa pérennité. Dans un contexte de crise et d'austérité budgétaire, de stigmatisation grave des populations originaires d'Europe de l'Est, notamment les roms, auquel s'ajoute une réorganisation profonde de l'administration à travers la revue générale des politiques publiques, nous craignons que l'Etat ne cherche à se désengager.

Nous menons un travail de longue haleine, les résultats n'en sont pas toujours perceptibles à court terme tant il faut du temps pour qu'un jeune « abîmé », « déstructuré » (ils le sont toujours plus au fil des ans), se reconstruise et puisse à nouveau s'inscrire dans un projet de vie. En 2011, malheureusement, ce travail reste toujours indispensable au regard de la situation dans la rue ; nous continuerons à nous battre pour obtenir les moyens de le faire toujours mieux, pour mettre en œuvre les solutions que nous préconisons, et pour faire reconnaître notre importance dans le dispositif national de protection de l'enfance.

2 – PRESENTATION DE L'EQUIPE DE HORS LA RUE



L'équipe salariée est renforcée pour certaines actions par des bénévoles. Ceux-ci se sont particulièrement impliqués en 2010 sur les cours de Français Langue Etrangère (FLE) dispensés au sein de notre centre de jour et sur les actions de communication.

Nous remercions particulièrement les bénévoles FLE 2010 :

Tessa COEFFE, Giorgiana DEGERATU, Eloise DOUGERE, Pauline FROISSART, Candice GARDE, Ioana Claudia IOAN, Marie Jo KERAGHEL, Thomas LEONARD, Lyliane NICULESCU, OPRISAN, Marie-Paule THIRIAT.

Nous remercions également :

- la Société Générale (Benoît DENECHERE, Mathilde LE REVERAND, Olivier-Armand POLY) et la société Quantic (Luis GARCIA, Ange JOUGLAR, Gilles LE FRANÇOIS, Olivier RODRIGUES) pour le mécénat de compétence,
- Franck SIMON, webmaster, pour la refonte du site Internet,
- Charlotte LE DANTEC, graphiste, pour le site Internet, la plaquette et la campagne d'affichage,
- Laurent ZYLBERMAN, photographe, pour la campagne d'affichage,
- Estelle DENIZE et Guillaume LARDANCHET, membres du CA et référents communication.

Nous remercions enfin particulièrement :

- Elise DIARD, chargée de communication à Hors la rue durant 3 mois,
- Ana Maria DRAGOI, pour son intervention au centre de jour en tant que bénévole psychologue,
- Alexandre LE CLEVE, pour sa participation à l'activité de Hors la rue en tant que directeur durant 3 ans.

3. ACTION EDUCATIVE

3.1 OBJECTIFS GENERAUX ET PRINCIPES D'ACTION

L'action menée par le personnel éducatif de l'association Hors la rue a pour objectif final de « favoriser et rendre effectif l'accès au droit des mineurs étrangers en danger dans un contexte migratoire ». Ces droits sont définis par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, notre mission première est donc la protection, la prévention, l'intégration et la lutte contre les exclusions sous toutes leurs formes par l'accompagnement des mineurs vers les dispositifs de droit commun.

L'action est en priorité dirigée vers les mineurs les plus éloignés de toute prise en charge, rarement demandeurs de protection, notamment les mineurs en situation de traite des êtres humains, et plus particulièrement ceux originaires d'Europe de l'Est et/ou issus de la minorité Rom.

Le cadre légal règlementant notre action implique une obligation de signalement (juge des enfants, CRIP, etc.) lorsque des signes de risque ou de danger sont avérés. Les signalements transmis par l'équipe peuvent concerner un jeune (situation individuelle préoccupante, etc.) ou un groupe de jeunes (réseau d'exploitation, lieu de prostitution, etc.). Nous essayons autant que faire se peut d'obtenir le consentement des jeunes (suivant l'imminence du danger) avant transmission desdits signalements.

L'année 2010 a été l'occasion pour l'équipe d'initier un travail collectif autour de la redéfinition du projet éducatif. Cela nous a conduit à partager des réflexions sur le sens de nos actions, l'adaptation de nos méthodes à nos objectifs, etc. Ce travail se poursuivra en 2011.

3.1.1 Objectifs

***Repérer** : le repérage des mineurs étrangers en danger est un objectif premier, c'est la seule manière de prendre contact avec les jeunes les plus éloignés de toute prise en charge, les plus fuyants, par peur ou méconnaissance des institutions et associations. Aller vers les jeunes les moins demandeurs de protection est en effet à la base de l'action d'Hors la rue. Chaque tournée est pour nous l'occasion d'entrer en contact avec de nouveaux jeunes, de nouveaux groupes de jeunes. Que ce soit sur les zones d'activité, les lieux de passage ou de vie, nous observons et allons à la rencontre des jeunes étrangers en errance, ou en situation de danger.

***Entrer en relation, créer du lien** : lorsque de nouveaux jeunes ou groupes de jeunes entrent en contact avec l'équipe, commence un travail de création de lien avec eux. Ce temps est variable, pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois. Il s'agit de créer et maintenir une relation de

confiance avec le jeune, et de l'amener avec le temps à adhérer et à accepter un accompagnement éducatif. Cet aspect du travail des éducateurs de l'association est présent à chaque instant, aussi bien dans le centre de jour que lors des tournées.

***Accompagner** : les jeunes rencontrés par les éducateurs sont souvent ceux les plus éloignés de toute prise en charge, les plus fuyants. L'accompagnement vers le droit commun est donc difficile, cette marginalité s'accompagnant d'un manque certain de confiance envers les institutions et les personnes qui les représentent.

Ainsi, pour accompagner, il faut préalablement instaurer une relation de confiance mutuelle. Cette confiance s'installe avec le temps et les échanges entre le jeune et les éducateurs.

L'accompagnement peut prendre plusieurs formes.

Cela peut être un accompagnement dans des démarches d'accès aux droits de couverture maladie, dans la compréhension de documents, ou encore lors de démarches administratives ou de santé (dépistages, soins urgents, etc.), accompagnement « ponctuel », très utile à la construction de la relation.

C'est aussi l'accompagnement vers le droit commun par exemple vers une formation, un dispositif de protection de l'enfance, c'est alors un accompagnement de « long terme ».

Accompagner, c'est aussi accompagner moralement.

Ainsi, l'équipe de Hors la rue peut intervenir dans des moments difficiles où les jeunes ont besoin de soutien, notamment dans des moments comme celui du passage à la majorité, bien souvent synonyme d'arrêt d'un certain nombre de prises en charge (hébergement, formation, etc.).

Le jeune peut ainsi trouver un « soutien moral » pour l'aider à faire face à cette situation nouvelle.

***Orienter** : l'association Hors la rue intervient dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance et plus particulièrement du dispositif « VERSINI » sur le repérage des enfants les plus éloignés de toute prise en charge. Lorsque les trois objectifs sus-cités sont remplis, l'équipe éducative cherche, dans la mesure du possible, des solutions d'hébergement, de formation, ou toute autre orientation nécessaire à l'avancement du projet personnel du jeune. L'entrée dans le droit commun, et en premier lieu la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, n'est pas toujours aisée comme nous le verrons plus loin. Le développement et l'entretien du réseau partenarial sont des conditions *sine qua non* à la bonne marche, voire à la réussite de l'orientation du jeune.

3.1.2 Principes soutenant notre action

***La libre adhésion** : pour des jeunes en situation de rue, le sentiment de liberté est primordial. Il faut donc « aller vers » les jeunes et leur milieu, de façon volontaire et respectueuse, en leur reconnaissant la possibilité d'être libre pour adhérer véritablement à des propositions éducatives, à un projet de vie. Que ce soit dans la rue ou au centre de jour, l'adhésion librement consentie est toujours recherchée et favorisée.

***La connaissance des publics** : leur parcours, leur culture, leur langue est un élément essentiel pour

pouvoir apporter une réponse éducative pertinente et pérenne. C'est pourquoi l'association, du fait de son histoire et de ses compétences, oriente principalement son action vers des jeunes originaires de l'Europe de l'Est.

***Le travail en partenariat** : l'accès au droit commun, la prévention des risques et l'intégration sociale ne peuvent se faire sans l'accès des jeunes aux dispositifs de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'hébergement, etc. C'est pourquoi le développement et le renforcement des partenariats avec des institutions ou d'autres associations est un enjeu récurrent.

Lorsque les compétences idoines nous font défaut pour l'accompagnement des jeunes que nous suivons, il est tout aussi nécessaire de nous appuyer sur les ressources d'autres partenaires tant associatifs qu'institutionnels.

***La non-territorialisation de l'action** : l'action est menée sur les territoires des jeunes, lieux de vie, d'activité, de passage. Ces lieux changent fréquemment, ce qui implique une mobilité importante de l'équipe. Nous pouvons être amenés à intervenir sur l'ensemble de la région Ile-de-France, où vivent la plupart des jeunes rencontrés en tournées ou qui fréquentent le centre. Cette non-territorialisation de l'action garantit notre présence là où les besoins émergent, et nous permet d'exercer pleinement notre mission de repérage, de diagnostic et de veille sociale.

3.2 MOYENS D'ACTION

Pour réaliser ses objectifs, l'association dispose de différents moyens. Notre action s'organise à partir des activités que nous menons au sein de notre centre d'accueil de jour ainsi qu'à travers le travail de rue, c'est-à-dire les tournées régulières ou ponctuelles que nous effectuons sur les lieux d'activités et les lieux de vie des mineurs étrangers en danger. Chaque jour, l'équipe éducative se partage entre ces deux missions.

3.2.1 Le centre de jour

L'association Hors la rue (HLR) dispose depuis la fin d'année 2009 d'un centre d'accueil de jour de 240 m² à Montreuil-sous-Bois (93). Ce local est à proximité de la station de métro Croix de Chavaux (ligne 9) et donc aux portes de Paris. Cet emplacement permet aux équipes de repérage de rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions telles que le Tribunal pour enfants (TPE), l'Unité éducative auprès du tribunal (UEAT), l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Brigade de protection des mineurs (BPM). Il est également plutôt bien situé pour toucher des jeunes qui gravitent en périphérie et qui passent régulièrement à Paris en journée.

Sur l'ensemble de l'année 2010, le centre de jour a accueilli une moyenne de 8 jeunes par jour. Les jeunes (de 10 à 18 ans) y ont été accueillis de 10h à 17h du lundi au jeudi et de 10h à 14h le

vendredi, de janvier à juillet 2010 ; les lundis et mardis de 10h à 14h, le jeudi de 10h à 17h d'août à décembre 2010. Les horaires d'ouverture ont dû être réduits en raison d'un manque d'effectifs à cette période.

Sur le centre, ils peuvent notamment :

- rencontrer des éducateurs pour évoquer leur situation, résoudre un problème ponctuel, reprendre contact par téléphone avec leur famille ;
- pratiquer des activités (théâtre, cirque, sports, cours de français, cuisine, etc.) ;
- prendre un repas chaud ;
- prendre une douche et laver leur linge.

Une espace de 150 m² comprenant un « coin cuisine » est dédié aux activités (artistiques, sportives, linguistiques), le reste de la surface étant réservé aux bureaux et aux sanitaires.

Sont présents au centre : les éducateurs chargés de l'accueil et du suivi des jeunes, ainsi que les éventuels intervenants extérieurs qui assurent les animations artistiques et sportives avec les éducateurs.

L'accueil de jour dans le cadre d'horaires prédéfinis offre aux jeunes une présence éducative stable et régulière.

Il est ouvert et fonctionne sur le principe de la libre adhésion, les mineurs peuvent se présenter à leur convenance sans rendez-vous ni inscription préalable, y rencontrer un éducateur, d'autres adolescents, participer aux activités proposées, profiter des équipements mis à leur disposition ou seulement être là, sans demande véritablement énoncée.

Le centre se veut en effet un lieu d'accueil *inconditionnel*, un sas où l'adolescent peut se reposer sans contraintes autres que le respect des lieux et des personnes. C'est par la souplesse du dispositif et la tolérance des professionnels qu'une relation de confiance avec l'adulte peut s'instaurer.

A/ L'accueil au centre de jour

1/ Fonctionnement :

Le matin, à leur arrivée sur le centre et avant le cours de français, les jeunes peuvent bénéficier, s'ils le désirent, d'un petit déjeuner. Nous leur proposons boissons chaudes, jus de fruit, céréales, pain, biscuits ou brioche.

Vers 11h30, après le cours de français, commence le temps du repas. Nous sollicitons les jeunes pour les courses, la cuisine et la vaisselle. C'est l'occasion de partager, entre jeunes et professionnels, un repas chaud et équilibré, un moment convivial et socialisateur.

Par ailleurs, les jeunes ont à leur disposition des jeux de société, un baby-foot, un jeu de ping-pong et un ordinateur qu'ils peuvent utiliser sur les temps libres.

Nous proposons également l'accès à une machine à laver et à un sèche-linge ainsi qu'à une douche.

2/ Le sens de l'action et son intérêt éducatif :

Ces différents temps de l'accueil au centre de jour sont fondamentaux pour l'équipe éducative : à la fois outils d'observation et d'évaluation des jeunes, ils permettent de créer une relation et un lien de confiance entre les jeunes et les professionnels, et également de leur offrir un espace de socialisation, d'autonomie et de responsabilisation.

L'observation et l'évaluation : espace de vie collective, le centre de jour permet aux éducateurs d'observer, sur les temps d'activité et les temps libres de loisirs, le fonctionnement des jeunes dans leurs relations interpersonnelles, dans leur positionnement au sein d'un groupe de pairs. L'accueil au centre de jour participe donc à l'évaluation de la situation d'un jeune ; au repérage de ses besoins ; à l'évaluation de ses compétences cognitives, sociales et affectives ; à sa capacité à intégrer un dispositif de droit commun. Cette évaluation permet par la suite l'élaboration d'un projet individuel en concertation avec l'enfant ou l'adolescent.

La relation de confiance : espace intermédiaire entre la rue et les dispositifs de droit commun, le centre de jour permet aux jeunes de refaire l'expérience d'une relation à l'adulte bienveillante, structurante et protectrice. Le repas et sa préparation, par exemple, sont des temps où se tissent des relations privilégiées qui permettent de pérenniser le lien. Le fait de cuisiner ensemble, de partager les tâches, de découvrir, pour certains, cette activité, et d'y prendre plaisir, crée une relation différente entre les jeunes et les éducateurs. Un tel accompagnement dans les actes de la vie quotidienne procure une proximité relationnelle et symbolique, susceptible de favoriser la création d'un lien de confiance et l'émergence de la parole. L'établissement de ce lien de confiance - bâti autour de temps informels et du « faire ensemble », propices à la discussion, au partage et à la convivialité - est un enjeu majeur de l'action éducative, en ce sens qu'elle représente le socle d'un accompagnement opérant vers une protection réelle du mineur.

La socialisation, l'autonomie et la responsabilisation : espace de socialisation, le centre d'accueil de jour suscite échanges et confrontations. Le cadre formel invite au respect des règles, à l'appréhension des droits et des devoirs nécessaires à la vie en collectivité ; au sein du groupe d'adolescents les mineurs sont confrontés à l'altérité comme à l'inter-culturalité. Il permet d'opérer un pré-apprentissage des règles inhérentes à la vie en collectivité dans la visée d'une intégration dans les dispositifs de droit commun. Il offre à des adolescents en errance et souvent livrés à eux-mêmes un cadre clair et repéré qui se veut rassurant par sa stabilité et sa solidité. Les expériences interpersonnelles vécues dans ce cadre offrent autant de matière à la valorisation individuelle qu'à la promotion d'une éducation éthique et citoyenne. Nous travaillons également les notions d'autonomie et de responsabilisation au travers des différentes tâches de la vie quotidienne. Préparer le repas, par exemple, permet aux jeunes d'apprendre à cuisiner des plats peu coûteux, tout en respectant les préceptes d'une alimentation saine et équilibrée. Le centre de jour offre aux adolescents en errance, déscolarisés,

victimes de maltraitance et/ou d'exploitation un espace sécurisant, convivial et socialisateur ; espace d'où émerge, pour les jeunes, un sentiment de capacité personnelle, de responsabilisation, d'autonomie, de compétences et de valorisation ; un « tremplin » positif pour appréhender la vie.

3/ Le rôle des éducateurs sur le centre de jour :

Les éducateurs de Hors la rue assurent différentes fonctions à tour de rôle. Deux postes sont dédiés à l'accueil des jeunes sur le centre de jour, à savoir, le poste de « Maîtresse De Maison » (MDM) et le poste « Animateur » (Anim).

Le binôme éducatif Anim/MDM est donc chargé de l'accueil et de l'accompagnement des adolescents sur la journée ; ils ont deux rôles bien définis :

L'éducateur MDM :

Il assume ce qui relève de la logistique de la vie quotidienne en sollicitant la participation des adolescents. En relation éducative, ses échanges avec chacun des adolescents alimentent ses fonctions de protection, de conseil, de prévention, de repérage, d'apprentissage et d'accompagnement à l'autonomie.

- Accueil à l'arrivée des adolescents : proposition d'un petit déjeuner.
- Accompagnement à l'hygiène, à la santé et au soin : il se soucie du bien-être corporel, apporte des conseils en matière d'hygiène et de santé.
- Accompagnement à l'utilisation des équipements : douches, machine à laver.
- Elaboration du repas : il sollicite la participation des adolescents à toutes les étapes nécessaires – conception du repas, achat des produits. A ce titre, il prodigue des conseils en matière d'hygiène alimentaire, favorise l'apprentissage à l'autonomie en matière de préparation culinaire, de gestion d'un budget.

Un tel accompagnement dans les actes de la vie quotidienne procure une proximité relationnelle et symbolique rassurante : l'adolescent peut confier ses angoisses, ses soucis de santé, ses préoccupations corporelles (blessure, acné), etc.

Dans ce cadre, l'éducateur participe au repérage des problèmes sanitaires, de la maltraitance physique et des comportements à risque. Il peut également susciter des réflexions relatives à l'interculturalité, propices à la valorisation de la culture du jeune, à la transmission de codes, d'habitudes du pays d'accueil, à l'appréhension de la différence.

L'éducateur Anim :

Il assure une présence éducative tout au long de la journée sur les temps formels d'activités, cours de FLE, repas, animation – auprès des différents professionnels qu'il seconde – selon les principes de l'observation participante.

Il est présent sur les temps informels : lors de ces temps, une présence des éducateurs est précieuse pour l'observation des phénomènes de groupe, des relations interpersonnelles qui s'y jouent, du positionnement et des comportements individuels de chacun dans le groupe. Cette participation soutient la régulation du groupe : gestion des conflits, éclairage sur des questionnements spécifiques. Par sa présence, l'éducateur témoigne de sa vigilance bienveillante et soutenante ; il montre une disponibilité à l'échange.

- Ø Régulation du groupe.
- Ø Garantie du respect du cadre.
- Ø Animation / co-animation des activités.
- Ø Observation.
- Ø Ecoute et disponibilité : il peut être interpellé par les adolescents sur les sujets qui les intéressent, donner des conseils, alimenter de son regard et de son expérience leurs discussions et les guider en fonction de leurs préoccupations.

Au même titre que l'éducateur MDM, il participe à la protection, au repérage des difficultés individuelles et à l'évaluation des situations.

B/ Le cours de français et d'alphabétisation

Initié en octobre 2003, le cours de Français langue étrangère (FLE) a pris une place importante dans la vie du centre au fil des années. En 2010 il a été coordonné par deux professeurs de FLE et la responsable de l'équipe éducative.

62 jeunes ont suivi le cours tout le long de l'année avec une moyenne de 5 jeunes par jour.

1/ Organisation et objectifs éducatifs du cours :

Le cours de français commence à 10h30, 3 matins par semaine, et dure une heure. Pour les jeunes qui fréquentent le centre, ces horaires les stimulent pour être réguliers et ponctuels. Les jeunes qui viennent fréquemment au cours de français ont un peu de matériel à gérer (livres, un cahier, stylos, feuilles de papier). C'est un grand pas pour la plupart d'entre eux. En effet, ils ne sont plus depuis longtemps dans un circuit scolaire ou une formation où ils doivent respecter des règles. Pour les jeunes qui font des démarches pour être scolarisés, la présence au cours de français est un moyen de s'habituer aux rythmes de l'école : arriver à l'heure, être assis pendant une heure, écouter et participer, créer des liens avec d'autres jeunes.

Fin 2010, nous avons mis en place, avec la collaboration de l'association Confluences, un atelier de prévention des dangers de l'addiction à l'alcool, à la drogue, une semaine sur deux, pendant le cours de français.

Les personnes qui dispensent les cours de français et/ou d'alphabétisation aux jeunes peuvent également transmettre des informations à l'équipe éducative pour une éventuelle scolarisation du jeune (son niveau scolaire mais aussi son comportement, sa capacité d'adaptation). Ce bilan est fait tout au long du suivi en cours de français.

Le cours de français est aussi un outil de soutien scolaire au début de la scolarisation du jeune qui a été suivi à Hors la rue. Les jeunes scolarisés viennent en effet pendant les vacances scolaires pour suivre le cours de français et les activités du centre.

2/ Moyens :

En 2010 nous avons été aidés par plusieurs bénévoles (une dizaine). Les deux professeurs de FLE et les bénévoles ont mené un travail important en dehors de l'heure effective du cours pour enrichir les outils afin de rendre le cours plus attrayant et accessible aux jeunes et le travail des bénévoles plus facile.

Nous disposons actuellement d'un outil de suivi approfondi des progrès de chaque jeune, d'un outil d'évaluation initiale et finale du français et des connaissances de base (mathématiques, géographie, histoire, etc.) du jeune et d'un cahier de transmission du travail effectué pour les bénévoles. De plus les bénévoles, les professeurs de FLE et l'équipe de Hors la rue se sont rencontrés une fois par mois pour discuter des points à améliorer et des problèmes rencontrés lors du cours.

Le suivi des progrès en français, écriture et lecture des jeunes, a complété le travail éducatif de l'association, par des informations pratiques telles que : la motivation du jeune à suivre une scolarisation, ses capacités à s'adapter dans un collectif, à gérer son matériel, à apprendre.

C/ Les activités

Plusieurs après-midi par semaine, les éducateurs travaillant sur le centre de jour proposent aux jeunes des activités socioculturelles et éducatives. Ces activités peuvent être régulières ou ponctuelles, dans nos locaux ou en dehors, avec ou sans la présence d'un intervenant extérieur.

Toutes répondent à un objectif général :

« Redonner pour un temps sa place d'enfant au jeune accueilli sur le centre de jour, tout en favorisant l'apprentissage des règles de socialisation. »

Les activités proposées sur le centre de jour ont également pour objectifs spécifiques de favoriser et conforter :

- le lien éducatif entre les jeunes et les éducateurs ;
- l'apprentissage des règles et du vivre ensemble ;
- la valorisation des jeunes.

De plus chaque activité proposée est porteuse d'objectifs propres en réponse aux diagnostics individuels et de groupe posés par l'équipe.

C'est aussi pour l'équipe éducative un outil d'observation et de diagnostic sur la dynamique et la situation des jeunes, qui permet de rendre plus pertinentes les propositions éducatives et d'orientation future.

Nous pouvons différencier deux types d'activités :

- Les activités ponctuelles : elles répondent essentiellement à l'objectif général précédemment cité, et favorisent la relation et le lien de confiance entre l'éducateur et le jeune. Ces activités sont définies au jour le jour en fonction des jeunes présents et de la dynamique de groupe du moment, ce qui demande observation, adaptabilité et réactivité à l'équipe. Ces activités peuvent être sportives (foot, bowling, etc.), artistiques (peinture, collage, etc.), culturelles (musée, spectacle, cinéma), ludiques (jeux de société, baby-foot, etc.).
- Les activités régulières : ces activités font l'objet d'un projet écrit guidant la mise en place et la réalisation des objectifs tout en permettant l'évaluation de l'action. Les activités régulières qui ont été proposées durant l'année 2010 sont le théâtre et le cirque.

1/ Théâtre

Le théâtre a lieu le mercredi après midi, sur notre centre de jour, avec une intervenante extérieure et une personne de l'équipe éducative. En 2010, il y a eu 26 séances avec en moyenne 6 jeunes par séances.

Cet atelier se déroule en deux temps.

Un premier moment est consacré à différents jeux permettant aux jeunes de dépenser leur énergie mais aussi de canaliser peu à peu leur attention.

Le second temps est consacré à une mise en scène amorcée par l'intervenante mais nourrie au fur et à mesure par l'imaginaire des jeunes.

Cet atelier permet aux jeunes de laisser de côté, le temps d'une après-midi, leur quotidien. Sans vouloir y rechercher un effet thérapeutique, il permet aussi à certains jeunes de pouvoir exprimer leurs affects sur scène quand ils ne peuvent y mettre des mots.

Cet atelier est aussi un temps d'observation qui nous permet de mieux comprendre le fonctionnement des jeunes en vue notamment d'une meilleure orientation. Par exemple, des jeunes ont pu utiliser de façon inconsciente le théâtre pour mettre en scène des éléments de leur vie quotidienne. Ces éléments peuvent ensuite être un prétexte à un entretien et ainsi nous permettre de mieux orienter notre signalement.

Fort du succès de cet atelier, nous continuons à le proposer aux jeunes en 2011.

2/ Cirque

Cet atelier a lieu tous les jeudis après-midi dans les locaux de l'association « *Comme Vous Emoi* »,

avec un intervenant de cette association et un membre de l'équipe éducative de Hors la rue. En 2010 il y a eu 13 séances avec en moyenne 6 jeunes par séances.

Les séances commencent par des jeux collectifs de présentation qui permettent de créer une dynamique de groupe positive.

Elles continuent par des exercices de jonglerie afin de travailler la motricité et de permettre aux jeunes, petit à petit, d'acquérir des techniques dans ce domaine. Ensuite plusieurs activités sont proposées au libre choix des jeunes (boule, fil, assiette, rola bola, diabolo, etc.) En fin de séance, quand cela est possible, chacun montre ce qu'il a appris. Pour finir les jeunes rangent le matériel tous ensemble.

Tout comme l'atelier théâtre, l'atelier cirque permet aux jeunes de laisser de côté leur quotidien. Il permet aussi à certains de travailler sur la concentration et la patience.

Le temps du cirque est également un temps d'observation pour l'éducateur, qui lui permet une meilleure connaissance des jeunes (et réciproquement).

L'atelier cirque continue en 2011.

D/ Les entretiens individuels

Les entretiens individuels que nous effectuons sur le centre de jour constituent un autre moment du travail avec le jeune. Ces temps de parole et d'échange sont déterminants, ils précèdent et accompagnent nécessairement toute sortie durable de rue.

Ces entretiens sont réalisés selon des modalités diverses et dans une alternance de stratégies formelles et informelles, mais leur but reste de nous permettre d'accéder, à terme, à une vision globale de la situation du jeune et à une évaluation nuancée de nos possibilités d'intervention éducative.

1/ Les entretiens d'accueil :

Les entretiens d'accueil et/ou de présentation de l'association et du centre de jour sont des entretiens lors desquels les éducateurs et les jeunes se présentent mutuellement, et par le biais desquels s'effectue la transmission des premières informations incontournables pour la vie en collectivité (règlement de l'association, horaires d'ouverture, horaires des cours FLE et du repas, projets éventuels en cours, etc.). Cela permet au jeune de trouver ses premiers repères quant au fonctionnement du centre et aux règles de la convivialité au sein du groupe des autres jeunes.

2/ Les entretiens de suivi :

Les suivis des jeunes que nous revoyons de façon régulière sur le centre, et à qui nous sommes

susceptibles de proposer des projets éducatifs sont généralement réalisés par les deux éducateurs référents ; nous privilégions en effet dans notre travail éducatif cette formule du binôme, les éducateurs référents se complétant et se relayant dans le déroulement du suivi.

Ils assurent les entretiens plus approfondis nécessaires à l'évolution du suivi individuel du jeune, en fonction de ses besoins spécifiques : entretiens de préparation de la scolarisation, avec le jeune ou avec le jeune et ses parents le cas échéant ; entretiens d'orientation médicale ou de préparation du dossier AME ; entretiens de préparation d'un placement ou travail avec le jeune autour d'un signalement le concernant ; entretiens sur des sujets de discipline et/ou organisation liés au bon fonctionnement du centre de jour, etc.

3/ Les entretiens informels :

En complément de ces entretiens formels, les éducateurs tentent également de multiplier les occasions et situations d'« entretien informel ». Ce sont des discussions spontanées quoique parfois quelque peu encouragées par les éducateurs, qui auront lieu entre des jeunes et des éducateurs (référents ou non), dans un contexte s'y prêtant (par exemple, une situation sur le centre de jour ou en activité ayant soulevé un questionnement chez le jeune, des discussions libres en faisant les courses ou en préparant le repas, etc.). Nous essayons d'accorder et de préserver une vraie signification éducative à ces moments informels, dans la mesure où ils nous permettent de découvrir et d'interagir avec le jeune sous d'autres modalités et de laisser notre relation évoluer et s'enrichir de cette spontanéité.

4/ Les entretiens demandés par les jeunes :

Enfin, les jeunes savent qu'ils peuvent eux-mêmes nous solliciter librement, et cela fonctionne d'ailleurs assez bien. Dans certains cas leur demande vise une solution directe par l'éducateur (référent ou non) d'un problème circonscrit (une question d'organisation, une question d'hygiène ou de santé, la médiation d'un conflit, ou encore – cela arrive aussi ! – la recherche d'une oreille bienveillante pour évoquer un problème de cœur). D'autres fois, il s'agit de demandes débouchant plutôt sur une réorientation, interne ou externe, vers d'autres types d'interlocuteurs (par exemple : demande d'entretien avec un psychologue, demande de rendez-vous auprès d'associations dédiées à la prévention ou à l'accompagnement spécialisé, etc.). A ce titre, notre association offre aux jeunes la possibilité de bénéficier d'entretiens de soutien psychologique avec une personne qualifiée de l'équipe. Ces entretiens permettent aussi d'évaluer la nécessité d'orienter ou non les jeunes vers des structures thérapeutiques.

3.2.2 L'équipe mobile

Le travail de rue constitue l'autre volet des missions assumées par l'équipe éducative de Hors la rue. Il suppose une mobilité et une adaptabilité importante de l'équipe qui doit tenter de répondre à

l'évolution des besoins et des caractéristiques des jeunes que nous accompagnons. Il est difficile d'en donner un compte rendu exhaustif et une image fidèle tant les actions sont diverses. Certaines sont régulières et sont liées à un groupe de jeunes, le plus souvent en raison d'une activité particulière ; d'autres répondent à un besoin ponctuel (visite d'une famille, réponse à la demande d'intervention d'un particulier, d'un commissariat, d'un service social). Chacune a ses objectifs et sa méthodologie propre. Faute de pouvoir les évoquer toutes, nous avons tenté dans ce rapport d'activité de rendre compte des plus importantes (en quantité) et de les regrouper au sein de catégories quelque peu arbitraires et parfaitement contestables.

A/ Les lieux d'activités

1/ Les tournées de la Gare du Nord

Le travail avec les jeunes de la Gare du Nord est un travail engagé depuis plus de deux ans. Il s'adresse à des mineurs et des jeunes majeurs roumains qui sont probablement ou de manière certaine, suivant les cas, en situation de prostitution. C'est un travail de longue haleine et particulièrement difficile dans la mesure où les jeunes n'abordent pas facilement cette question taboue.

Ø Statistiques

En 2010, l'association a rencontré, sur le parvis de la Gare du Nord, 42 jeunes, dont 22 mineurs et 20 majeurs.

Nombre de jeunes rencontrés sur le parvis Gare du Nord en 2010	
Age	Nbr. De jeunes
14 ans	4
15 ans	7
16 ans	2
17 ans	9
Total mineurs	22
18 ans	7
19 ans	3
20 ans	8
21 ans	2
Total jeunes majeurs	20
TOTAL MINEURS ET JEUNES MAJEURS	42

La comparaison avec les chiffres de l'année 2009 permet de dégager plusieurs éléments :

- un certain rajeunissement :
le nombre d'adolescents de 14-15 ans est plus important qu'en 2009.

- si moins de jeunes apparaissent dans les statistiques, il ne faut pas en déduire pour autant que le phénomène diminue :
 - o certains jeunes fréquentent moins le parvis et fixent des rendez-vous aux clients directement par téléphone ;
 - o d'autres jeunes s'enracinent dans les activités de prostitution, faute d'alternative (emploi, formation, etc.), ils passent ainsi, au fil des années, de la catégorie « mineurs », à la catégorie « jeunes majeurs », avant de sortir définitivement des statistiques ;
 - o certains jeunes pratiquent le « navettisme » et fréquentent la Gare du Nord durant de courtes périodes, le temps de gagner de l'argent, ce qui ne nous laisse pas toujours la possibilité de les identifier et d'entrer en contact avec eux.

A noter également que les jeunes sont particulièrement nombreux durant les mois d'hiver (novembre – mars), beaucoup partant pour faire du travail saisonnier en été.

Ø **Un phénomène inquiétant :**

l'enracinement et la banalisation de la pratique de la prostitution

Un certain nombre de jeunes, mineurs ou jeunes majeurs, pratiquent la prostitution depuis plusieurs années, sans voir d'autres perspectives, en termes de formation ou d'emploi. Pour certains jeunes, la prostitution à la Gare du Nord devient un moyen sûr de gagner de l'argent en cas de besoin : certains viennent à Paris pour gagner l'argent d'une dette, d'un permis de conduire, de matériel de construction, etc. De manière générale, on observe un enracinement et une banalisation de la pratique de la prostitution parmi les jeunes.

Depuis 2008, l'équipe rédige régulièrement des signalements relatifs à la mise en danger des jeunes mineurs en situation de prostitution. Ces signalements, individuels ou de groupe, sont adressés à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui est chargée par la suite de transmettre l'information aux services compétents, à savoir dans ce cas précis : l'Aide sociale à l'enfance, le juge pour enfants, la Brigade de protection des mineurs, le Parquet.

Force est de constater qu'aucun de ces services ne semble au courant ni du phénomène, ni des signalements.

Ø **Stratégies éducatives**

○ Une présence régulière et active à la gare et sur les lieux de vie

Il nous semble important de maintenir une présence régulière à la gare, avec une palette de lieux et d'activités support à la création de lien (discussions informelles, billard, etc.). Ces temps permettent d'approfondir la relation, parfois de soulever des questions de santé, ou d'ordre plus commun. Mais il s'agit aussi de moments où les jeunes sortiront « une heure ou deux » de leur activité.

Pour des questions nécessitant un entretien plus formel dans un cadre plus intime, il nous est possible de disposer d'une salle ou d'un bureau dans les locaux de l'association Itinérances, dans le cadre d'un partenariat annuel.

Dans le même temps, il semble judicieux de nous rendre plus régulièrement sur les lieux de vie des jeunes, pour approfondir les liens avec les familles, qui restent, de manière générale, un facteur essentiel pour la réussite d'un projet de sortie de rue.

D'autre part, visiter la famille permet d'envoyer un signe au jeune indiquant que nous ne nous intéressons pas qu'à son activité. Ainsi, pendant les temps de visite, nous parlons de sujets divers et variés, et cela leur permet de nous renvoyer une image d'eux-même, qu'ils peuvent estimer « plus positive ».

De cette alternance entre le travail sur le lieu d'activité et travail sur le lieu de vie résulte une connaissance approfondie et une relation de confiance avancée entre les éducateurs et la famille. C'est cette relation de confiance qui a permis aux éducateurs de mieux saisir le phénomène et de pouvoir faire des signalements plus ciblés, si possible en recherchant l'accord de la famille, afin de placer certains jeunes sous la protection de l'ASE.

○ Renforcer la prévention des risques

La prévention des risques est un aspect essentiel de notre travail avec les jeunes de la gare. La mise en place d'un partenariat avec l'association Arémédia doit nous permettre d'améliorer nos stratégies de prévention des risques.

Quelques axes prioritaires pour renforcer la prévention :

- avoir du matériel de prévention (préservatifs) avec nous lors des tournées ;
- utiliser plus fréquemment le centre de dépistage de l'hôpital Fernand-Widal (en partenariat avec Arémédia), ouvert matin et après-midi et à proximité de la gare.

- Proposer des alternatives aux jeunes

Nous nous sommes rendus compte que pour la grande majorité de ces jeunes, la pratique de cette activité n'est pas liée à l'appartenance à un réseau ou à une pression exercée par des adultes qui les contraindraient à l'exercer. Il s'agit plutôt d'une nécessité économique, d'une activité de survie, et donc d'une pression beaucoup plus diffuse.

Les réponses de type placement en foyer ne nous paraissent pas pertinentes dans la mesure où une grande partie de ces jeunes ont une famille, appartiennent à une communauté de vie dont ils ne veulent pas être séparés. De plus, en raison de leur âge (proche ou supérieur à 16 ans) ou de leur situation administrative, l'accès à la scolarisation ou à une formation professionnelle est souvent impossible.

Ce constat nous a amenés à réfléchir sur les alternatives que nous pouvons leur proposer. Après un temps consacré à l'analyse des possibilités ouvertes, nous avons initié le projet « un permis pour l'avenir » (cf. descriptif du projet dans la partie 6). Il s'agit de permettre aux jeunes majeurs qui le souhaitent d'accéder à la qualification de chauffeur poids lourds pour leur permettre d'abandonner leur activité prostitutionnelle. Ce projet qui est aujourd'hui dans sa première phase (1 jeune en 2010 et 4 actuellement) est pour l'instant très bien accueilli par ces jeunes que nous avons rencontrés alors qu'ils étaient mineurs. Une telle proposition nous permet également de ne pas rompre le lien établi avec eux au moment du passage à la majorité.

Nous poursuivons évidemment notre réflexion pour trouver des alternatives et des solutions pour les mineurs dont la situation est extrêmement préoccupante.

2/ Les tournées à la Porte Dauphine

Ø Evolution du public

Nous avons été présents à la Porte Dauphine chaque mercredi soir, du mois d'avril à la fin du mois d'octobre (pendant l'hiver, très peu de mineurs sont présents à cet endroit, nous y organisons donc des tournées beaucoup plus ponctuelles pour s'assurer de leur présence ou non). Durant cette période, nous avons été en contact avec une trentaine de jeunes, mineurs et majeurs. Le nombre de mineurs reste préoccupant, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nombre de jeunes rencontrés à Porte Dauphine en 2010	
Age	Nbr de Jeunes
13	1
14	0
15	2
16	5

17	4
Total mineurs	12
18-19	11
20-21	15
Total jeunes majeurs	26
TOTAL MINEURS ET JEUNES MAJEURS	38

Les mineurs sont soit des jeunes en famille (en particulier des Roms de Roumanie et de Bulgarie), soit des mineurs isolés (Egyptiens, Palestiniens...).

La plupart des jeunes rencontrés sont venus dans l'espoir de trouver du travail, de « faire de l'argent » : ils pratiquent la prostitution de manière occasionnelle ou régulière, le plus souvent faute d'alternative professionnelle.

Par rapport au public majoritairement roumain que nous rencontrons les années précédentes, on constate une diversification du point de vue des nationalités. On observe, en particulier, un groupe important de Roms bulgares (de fait des Roms turcophones de Bulgarie qui souvent se revendiquent comme Turcs).

Classement par pays d'origine des jeunes rencontrés à Porte Dauphine en 2010	
Nationalité déclarée	Nbr de Jeunes
Afghans	12
Egyptiens	4
Palestiniens	2
Roumains	12
Roms bulgares	8
TOTAL JEUNES	38

De manière générale, les jeunes sont réceptifs aux messages de prévention, n'hésitent pas à prendre les préservatifs mis à leur disposition, et semblent intéressés par les propositions de dépistage, sans pour autant faire systématiquement le test.

Ø **Objectifs spécifiques** :

Dans les tournées que nous faisons à la Porte Dauphine, nous visons à repérer et orienter les mineurs en danger ; orienter les jeunes majeurs (en particulier roumanophones) vers d'autres structures (Aux Captifs la libération, etc.) ; faire de la prévention des risques (en particulier les IST).

Ø **Réalisations** :

Nous avons réalisé, en 2010, 28 tournées à la Porte Dauphine. Ces tournées ont lieu le mercredi soir, de manière régulière, afin que les jeunes nous identifient plus facilement.

Durant ces tournées, nous avons été en contact avec des mineurs en situation de prostitution manifeste. Ces jeunes ont été signalés à la Cellule de recueil des informations préoccupantes de Paris (CRIP 75) en juin 2010. Dans le même temps, nous avons réalisé un travail éducatif avec les jeunes : discussions informelles pour mieux connaître leur situation, discussion autour des risques liés à leur activité et des moyens de prévention, distribution de préservatifs, propositions de venue au centre de jour, d'accompagnement au Cyber-CRIPS². Ce travail repose bien sûr sur la création d'un lien de confiance : les jeunes doivent pouvoir parler librement et ouvertement, sans craindre d'être jugés.

Avec les jeunes majeurs, nous avons également développé les actions de prévention, en particulier dans le cadre d'un partenariat avec Arémédia. Quelques jeunes majeurs ont été orientés vers des structures partenaires (en particulier Aux Captifs la libération).

Ø **Perspectives** :

Pour l'année 2011, nous nous efforcerons de :

- poursuivre les tournées de manière régulière ;
- développer des actions de prévention et de dépistage, en partenariat avec Arémédia : possibilité de dépistage sur place ;
- prolonger le travail auprès des mineurs en danger (visite sur le lieu de vie, accompagnements, etc.).

3/ La participation aux maraudes du Bus des femmes

Ø **Contexte** :

Reprenant une préoccupation déjà présente dans les actions de l'association au cours des années passées mais dont les outils restaient encore insuffisants et les modalités non formalisées, nous avons essayé de réorganiser notre façon d'intervenir auprès des mineures présentes sur les lieux connus de prostitution féminine à Paris et en région parisienne.

Si d'un point de vue légal l'activité de prostitution en France est tolérée, l'exception qui, dans la loi, concerne les mineurs et/ou les personnes en situation de vulnérabilité recoupe doublement les points d'intérêt du travail de Hors la rue, à savoir les problématiques du « mineur en danger » et celui des « victimes (mineures) de la traite des êtres humains ».

² Le Cyber-CRIPS (cyber espace santé des jeunes) est un espace d'accueil et d'information original sur la sexualité, le VIH/sida, les IST (MST), les drogues, le bien-être / le mal-être, l'alimentation, animé par le [Crips Ile-de-France](http://Crips.Ile-de-France).

A ce titre nous avons développé au cours de l'année 2010 des partenariats avec des associations spécialisées dans l'action auprès des personnes en situation de prostitution. Dans l'esprit d'une coordination de nos interventions communes et en fonction de nos spécificités et compétences respectives, l'intervention de Hors la rue à travers cette permanence mobile devait concerner le volet « jeune » de ce public féminin et, pour des raisons de compétences linguistiques, les groupes roumanophones en particulier.

Ø **Organisation des maraudes :**

L'un des principaux partenariats de ce type au cours de l'année 2010 a été celui avec l'association "Les Amis du Bus des Femmes", avec laquelle, depuis cet été, nous avons organisé la mise en place de tournées régulières, hebdomadaires voire bi-hebdomadaires (une tournée hebdomadaire a eu lieu dans les départements de Seine-et-Marne / Essonne entre les mois d'août et octobre inclus, et une deuxième, commencée en juillet 2010, est toujours d'actualité, une fois par semaine, à Paris). Cela s'inscrivait dans l'horizon encore plus large d'un accord et d'une action coordonnée entre "Les Amis du Bus des femmes", "Enfants du Monde Droits de l'Homme" et "Hors la rue", axée sur l'accès aux droits des mineurs étrangers en danger.

Ø **Stratégies d'intervention :**

Ce travail avec le public féminin a dû être réalisé de façon quelque peu différente par rapport à celui que nous avons développé auparavant avec les garçons.

La multiplicité des régions d'origine et des situations socio-économiques des jeunes filles, la dissimulation de leur âge réel (affirmation de la majorité même lorsque le jeune âge est flagrant), la discrétion beaucoup plus accentuée sur leur identité véritable, le peu de perspectives de mise en place d'un travail complémentaire avec la famille du fait de leur isolement sur le territoire français ou encore du fait de cette discrétion sur l'identité et enfin, dans certains cas, la présence vraisemblable d'enjeux criminels assez importants dans les coulisses de cette activité, tout cela a fait que nos stratégies et possibilités d'intervention ne soient pas tout à fait les mêmes.

Nous avons, par ailleurs, adapté notre manière de travailler à celle des équipes partenaires que nous accompagnons dans ces sorties. Ainsi, ce qui a été privilégié en premier lieu a été l'activité de prévention et d'information, présentant cette fois l'avantage d'être faite en langue maternelle, ensuite le travail autour des questions fondamentales de santé et les accompagnements à caractère médical, et enfin, de façon tout aussi importante, la création et l'entretien du lien, la simple écoute et présence sur les lieux – condition nécessaire pour que nous soyons identifiés et sollicités comme interlocuteurs privilégiés en cas de besoin.

A côté de ces interventions par le biais des tournées de rue, il faut également ajouter, dans notre

travail mobile avec ce public, les situations qui nous permettent de rencontrer les jeunes dans un autre contexte que la rue. C'est le cas des jeunes filles déjà prises, durablement ou récemment, dans une démarche institutionnelle de sortie de rue (par exemple : jeunes en foyer en attente d'une solution suite à des placements BPM, jeunes désormais prises en charge par l'ASE et/ou en cours de rapatriement, etc.). Ainsi, il nous arrive régulièrement d'être sollicités par des éducateurs des foyers d'urgence pour des entretiens, ponctuels ou répétés, afin de travailler avec les jeunes filles la question, pas toujours évidente, de leur placement et des significations de celui-ci. Dans un autre cas de figure, ce type de demande nous vient de la part des institutions, françaises ou roumaines, chargées de la préparation des retours en famille des mineures et peut concerner des demandes d'évaluation des situations ou de médiation.

Ø **Premier bilan :**

Entre les mois de juillet et décembre 2010 nous avons ainsi pu réaliser environ 25 tournées, dont 9 dans les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, et une quinzaine (de jour et de nuit) à Paris. Sur les 50 à 60 personnes d'origine roumaine rencontrées au cours de ces tournées (rencontres uniques ou régulières, tous âges mélangés), nous avons pu constater une présence assez significative de jeunes majeures – ainsi que de certaines « majeures » dont l'âge véritable suscite encore nos interrogations.

Généralement, ces jeunes font l'objet de notes d' « information préoccupante » transmises, par nous ou par nos partenaires, aux CRIP compétentes, qui se chargent par la suite des évaluations et de la recherche des orientations les plus adaptées.

Il arrive que ces jeunes filles soient entendues par la Brigade de protection des mineurs (BPM) ; nous avons eu parfois (par ce biais) confirmation de la minorité de ces jeunes femmes.

Pour l'instant, nous en sommes encore aux premiers résultats et aux premières analyses de ces expériences, mais nous pouvons désormais identifier certaines accroches ayant fonctionné et donné lieu à de véritables « suivis mobiles ». En effet, ces suivis « atypiques » demandent toute l'attention d'un suivi classique, et un investissement en temps conséquent ; l'organisation d'actions en apparence anodines (comme par exemple un accompagnement pour un rendez-vous médical) peut supposer, pour les plus jeunes, et avant de déboucher sur l'accompagnement physique proprement dit, tout un travail d'accroche, de mise en confiance et de motivation, pouvant s'étendre sur plusieurs semaines !

Nous espérons pouvoir approfondir en 2011 ces premières actions par un travail sur les partenariats, par l'amélioration de la circulation inter-associative des informations et de nos possibilités d'orientations mutuelles.

4/ Autres lieux d'activité

Ø **Public** :

Nous faisons également des tournées pour rencontrer les enfants et jeunes en situation de mendicité. Assis devant les commerces, arpentant les gares ou les lieux touristiques, ces enfants ne constituent pas un groupe homogène. Certains vivent avec leurs parents, d'autres avec de la famille éloignée ou des amis. Ils vivent le plus souvent sur des terrains, mais aussi dans des squats. Ces situations ne vont pas sans poser des difficultés aux éducateurs : les enfants, en effet, sont souvent tenus de « faire de l'argent » et n'ont pas forcément la possibilité de quitter leur lieu d'activité pour se rendre sur notre centre.

Ces enfants pouvant se trouver dans tous les lieux passants de la région parisienne, leur situation nous est souvent rapportée par des particuliers, des associations ou d'autres partenaires. En effet, ces enfants sont visibles de tout un chacun et c'est ce qui explique l'importance du nombre des demandes d'intervention. D'autres enfants sont, par ailleurs, rencontrés au hasard de « tournées d'exploration ».

A côté, des enfants qui pratiquent la mendicité, on trouve également les jeunes qui pratiquent l'escroquerie à la charité. Une pétition à la main, ils proposent aux passants de signer en faveur d'une association, le plus souvent des sourds-muets, et de faire, dans le même temps, un don. Ils sont surtout présents à proximité des gares, en particulier la Gare de l'Est, mais également à la Gare du Nord, Montparnasse, Gare de Lyon... Parfois, ils passent dans les trains, quelques minutes avant le départ. A la Gare du Nord, des jeunes vendent également des tickets de métro à la sauvette. Ils sont souvent originaires du sud de la Roumanie et vivent sur des terrains en région parisienne.

Ø **Objectifs** :

Ces tournées ont pour objectif de repérer des mineurs en danger et créer avec eux un lien de confiance ; les inviter au centre ; les accompagner et leur proposer des alternatives à la rue.

Ø **Réalisations** :

En 2010, nous avons réalisé 42 tournées, principalement à Paris, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nombres de tournées par zones géographiques en 2010	
Zone géographique	Nbr de tournées
VIIIe	2
IXe	1
Xe	16
XIIe	3
XIIIe	10
XVe	1
XVIIIe	3
XXe	4
Noisy - le - Grand	2
TOTAL	42

Les deux principaux lieux de tournée sont donc :

- le 13^e arrondissement : nous y rencontrons des enfants, principalement des filles, en situation de mendicité, originaires du Nord-est de la Roumanie et vivant sur des terrains au sud de Paris,
- le 10^e arrondissement : principalement à la Gare de l'Est, des adolescents (14 à 18 ans) pratiquent l'escroquerie à la charité.

Dans le cas des enfants en situation de mendicité, les propositions d'accompagnement au centre passent, le plus souvent, par un contact avec la famille. Les enfants, souvent assignés à un lieu d'activité, ne souhaitent pas le quitter sans l'autorisation de leurs parents. Une partie de notre travail consiste donc à rencontrer les familles, souvent sur le lieu de vie et à leur expliquer l'intérêt du centre de jour pour leurs enfants et d'une scolarisation à terme. A leur demande, nous pouvons mettre les parents en lien avec des associations locales ou des collectifs susceptibles de les aider à faire des démarches administratives (aide médicale d'Etat, domiciliation, etc.) et à scolariser les enfants. Nous avons également aidé certaines familles à trouver des solutions d'hébergement d'urgence.

Dans le cas des jeunes qui pratiquent l'escroquerie à la charité ou vendent des tickets à la sauvette, notre travail consiste, tout d'abord, à être bien identifiés comme éducateurs. En effet, ces jeunes souvent arrêtés ou indirectement déplacés par la police, ont peur de s'adresser, par mégarde, à des policiers en civil. Parler en roumain permet souvent de calmer les craintes. Ensuite, la plupart des jeunes que nous rencontrons sont ouverts à la discussion, viennent avec des demandes concrètes (travail, logement), mais ne sont disponibles que pour des temps courts, qui n'empiètent pas trop sur leurs activités. Avec les jeunes qui vendent des tickets à la sauvette, le temps éducatif est souvent délimité par l'arrivée des grands trains (Thalys, Eurostar, etc.) Cette contrainte, aussi bien que notre

manque de temps, dans ce quartier des gares où nous sommes particulièrement sollicités, explique la faiblesse des résultats obtenus avec ces jeunes.

Ø **Stratégies à développer :**

- Effectuer des tournées régulières sur les lieux d'activité afin d'être bien identifiés par les jeunes, et de permettre un meilleur travail éducatif.
- Rencontrer systématiquement les familles des enfants en situation de mendicité, établir un lien de confiance avec elles pour rendre crédibles nos propositions d'activité et de scolarisation.
- Rencontrer chaque semaine les jeunes qui pratiquent l'escroquerie à la charité, et leur faire des propositions concrètes (activités, sport, etc.), sur des temps courts, mais réguliers.
- En cas de maltraitance ou d'exploitation, effectuer un signalement à la CRIP.

B/ Les lieux de vie

Les jeunes rencontrés lors de tournées vivent pour la majorité d'entre eux sur des terrains situés en Ile de France.

Il paraît important de donner quelques précisions sur les lieux en eux-mêmes, leur localisation et leur nombre sur la région parisienne, mais aussi de préciser la place qu'occupe le travail éducatif sur ces terrains dans la pratique des éducateurs de Hors la rue.

1/ Localisation des lieux de vie

Les lieux de vie des jeunes rencontrés et suivis en 2010 sont situés en grande majorité dans la Grande couronne parisienne.

En effet, la majorité des jeunes rencontrés habitent en grande banlieue, certains vivent avec leur famille, d'autres vivent seuls sur un terrain avec d'autres familles.

De manière générale, les terrains sont situés non loin d'un point d'accès à Paris, métro, gare RER, etc.

Il est possible de donner quelques chiffres, calculés sur la base des lieux de vie des jeunes que les éducateurs ont fréquentés lors des tournées en 2010.

Nous distinguerons les lieux de vie selon cinq parties, pour Paris et la région parisienne, comme suit :

Nombres de lieux de vie visités lors des tournées classés par zones géographiques en 2010	
Zone géographique	Nbr de lieux de vie
Paris intra-muros	2
Nord	5
Est	8
Sud	11
Ouest	0
TOTAL	26

2/ Place du lieu de vie dans le travail éducatif

Ø Une aide à la relation de confiance par le partage de temps informels

Le travail des éducateurs en tournée consiste essentiellement à créer un lien avec les jeunes à travers des activités diverses.

Les rencontres ont lieu le plus souvent sur les lieux d'activité des jeunes.

Dans le processus de tissage du lien éducatif, les visites sur les lieux de vie sont importantes voire primordiales.

Ces visites constituent un élément permettant de faire le lien entre la vie du jeune dans son cadre de vie et son lieu d'activité.

C'est aussi l'occasion pour les éducateurs de rencontrer les parents, lorsqu'il y en a, et l'entourage proche du jeune. Etre connu des parents peut être un élément aidant dans la relation entre le jeune et les éducateurs. Il convient cependant d'avoir acquis une certaine relation de confiance avant d'aller visiter le jeune sur son lieu de vie et avoir éclairci le fait que ce qui se dit sur le lieu d'activité reste entre le jeune et l'éducateur. En aucun cas l'éducateur ne parlera de l'activité du jeune à ses parents sans en avoir au préalable discuté avec lui et obtenu son accord ou y avoir été invité par lui.

D'autre part, ces visites sont l'occasion pour les éducateurs de rencontrer les jeunes dans un cadre différent de celui de la rue. Durant ces temps informels, les jeunes peuvent se présenter différemment. L'éducateur n'est pas présent du fait de l'activité, mais bien en raison de l'intérêt qu'il porte au jeune pour ce qu'il est dans sa vie de tous les jours.

Le fait que l'éducateur s'intéresse au jeune pour ce qu'il est, chez lui, permet de partager d'autres choses, comme des séances musicales, des visionnages de films, etc. qui sont des supports à la relation dans l'apprentissage que chacun peut faire de l'autre.

Il est évident que ces visites doivent être régulières pour avoir du sens, c'est pourquoi en 2010, les visites étaient hebdomadaires, plutôt en fin d'après-midi, début de soirée.

La possibilité de rencontrer d'autres jeunes en situation de danger

Lors des passages sur les lieux de vie, les éducateurs peuvent être amenés à faire de nouvelles

rencontres, notamment avec des jeunes qui ne fréquentent pas les lieux d'activité.

Ainsi, il est possible de leur présenter l'association et de les inviter à y venir, avec, comme support, le fait que certains jeunes présents y soient déjà passés.

D'autre part, si ces jeunes fréquentent un jour un lieu d'activité déjà connu des éducateurs, ces derniers auront déjà établi une relation avec ces jeunes rencontrés préalablement sur leur lieu de vie, ce qui permettra d'avoir déjà installé une certaine relation de confiance mutuelle.

Les visites sur demande d'intervention

Il peut arriver que des partenaires travaillant auprès des familles sur les lieux de vie demandent à l'équipe de Hors la rue d'intervenir avec eux sur une question particulière, pour un ou une jeune en particulier.

Ce temps est l'occasion d'entrer directement en relation avec le/la jeune et sa famille, afin d'évaluer la demande et de proposer une réponse.

En fonction de ces paramètres, l'équipe peut être amenée à revenir seule sur le terrain pour suivre l'évolution de la situation.

Les visites dans le pays d'origine

Lors des déplacements en Roumanie, pour des projets européens notamment, les éducateurs de Hors la rue peuvent aller « visiter » les jeunes rentrés en Roumanie (de manière volontaire ou suite à une expulsion).

Ces temps permettent, de ne pas perdre le contact et le lien avec les jeunes qui peuvent être amenés à revenir en France, de prendre la mesure de leurs conditions de vie dans leur pays, mais aussi de favoriser la rencontre avec leur entourage proche qu'il ne nous est pas toujours donné de rencontrer en France.

Allier le lien entre la France et la Roumanie avec les visites sur le lieu de vie et sur le lieu d'activité en France, permet de réunir tous les paramètres (sociaux, familiaux, sanitaires, etc.) nécessaires à la bonne compréhension du contexte de vie du jeune et ainsi de favoriser la réponse donnée à chaque problématique rencontrée dans le travail effectué en France.

A titre d'exemple, en 2010, les éducateurs de Hors la rue sont allés à la rencontre des familles rentrées au pays suite à l'incendie du terrain de Massy pour tenter de prendre des nouvelles des jeunes et connaître leurs intentions de retourner ou non en France.

Cela a permis de préparer le retour des jeunes concernés.

3/ Les difficultés rencontrées

Sur le terrain, les premières difficultés que peuvent rencontrer les éducateurs résident dans la relation avec les parents, qui peuvent penser que nous pouvons les aider à résoudre toutes leurs difficultés sociales. Il est parfois difficile de faire comprendre que l'association travaille auprès de leurs enfants et que nous ne pouvons aller au-delà du conseil en matière d'accès aux droits.

La principale difficulté rencontrée en 2010 a été l'enchaînement des expulsions, notamment sur le terrain incendié en mars 2010 à Massy qui regroupait beaucoup de familles.

Cela a eu pour effet un éparpillement des familles et des jeunes, sur l'Île-de-France, mais aussi en Roumanie pour une part importante. Par conséquent, une baisse de fréquentation de leur lieu d'activité a été constatée.

Un gros travail de recherche a donc dû être effectué par les éducateurs, avec parfois des relais travaillant avec les familles sur les lieux de vie, pour tenter de renouer la relation, brisée.

De manière générale, les expulsions sont un frein réel au travail éducatif. En effet le jeune ne peut se projeter de quelque manière que ce soit, ne peut dire s'il sera présent le lendemain, ce qui complique beaucoup le travail auprès de lui. Il aura d'autant plus de réticences à quitter son lieu de vie s'il n'est pas certain de le retrouver en revenant le soir, suite à une expulsion.

C/ Les tournées « spécifiques »

1/ La permanence organisée avec l'Unité éducative auprès du tribunal

Dans le cadre du partenariat avec l'Unité éducative auprès du tribunal (UEAT) de Paris, nous avons tenu en 2010 des permanences au sein de leurs locaux pour y rencontrer des jeunes ayant des problématiques bien spécifiques (par exemple : jeunes d'ex-Yougoslavie, jeunes impliqués dans les vols aux distributeurs de billets).

Lors de leur déferrement les jeunes s'entretiennent avec les éducateurs de l'UEAT qui leur donnent rendez-vous sur notre temps de présence. Nous nous voyons avec les jeunes au sein de l'UEAT et/ou nous leur proposons de sortir du tribunal. Ces rencontres nous permettent de présenter aux jeunes nos actions et de tenter une première accroche.

Ø Les jeunes venant d'ex-Yougoslavie

Origine et contexte du projet

Depuis près de quatre ans, les services de protection de l'enfance, les juges pour enfants, les associations, le parquet des mineurs, la Brigade de protection des mineurs (BPM), la brigade des transports sont confrontés à des jeunes filles « pickpocket » dans le métro parisien, venant d'ex-Yougoslavie. Les acteurs en charge du phénomène ont constaté que ces jeunes mineures, avant d'être auteures de vols, sont surtout victimes de traite des êtres humains. Elles sont tenues par un réseau appartenant probablement au crime organisé et dont les ramifications internationales sont complexes : France, Italie, Belgique, Bosnie, Serbie et peut-être Kosovo.

Il nous semble primordial que ces jeunes soient reconnus en tant que victime d'exploitation et que ce statut soit mis en avant par les autorités (judiciaires et de protection).

Compte tenu des difficultés rencontrées au fil des ans par notre équipe pour créer du lien avec ces jeunes sur notre centre de jour, nous avons décidé en partenariat avec l'UEAT, qui rencontre

régulièrement ces jeunes lors de leurs déferrements³, de créer une permanence au sein de cette unité.

Pour le bien être psychologique de ces enfants il est en effet nécessaire qu'un temps éducatif, aussi minime soit-il, leur soit proposé afin qu'ils puissent se saisir de ce que bon leur semble et/ou d'une alternative à leur vie actuelle.

Mise en œuvre de la permanence :

Nous avons convenu avec l'UEAT, que les rendez-vous donnés aux jeunes seraient fixés par leur équipe lors des déferrements. La permanence a lieu à l'UEAT, le mardi à 14h, où nous avons si nous le souhaitons une salle à disposition. Les permanences ont commencé en mai et nous en avons tenu 34 (dont 18 avec présence de jeunes), en 2010.

Nous proposons donc aux jeunes selon le temps qui leur est imparti de faire une activité (ménagerie du jardin des plantes, aquarium, cinéma, etc.), d'aller sur notre centre de jour s'ils en font la demande ou simplement de discuter.

Afin de privilégier l'accroche avec les jeunes il nous semble préférable que ce soit toujours les mêmes éducateurs de Hors la rue qui interviennent.

Observations :

Lors de ces permanences nous avons rencontrés 16 jeunes, 11 filles âgées de 11 à 13 ans et 5 garçons âgés de 10 à 15 ans. Parmi ces 16 jeunes, 14 avaient des rendez-vous donnés par l'UEAT et deux garçons ont été rencontrés par cooptation, le plus jeune était âgé de 10 ans.

Au début de cette action nous avons convenu d'occuper une salle au sein de l'UEAT, cependant nous avons constaté assez rapidement qu'il était plus opportun de proposer aux jeunes de sortir des locaux de l'UEAT lesquels se trouvent au sein du tribunal pour enfants. Cela nous permet d'expliquer plus facilement la différence qui existe entre nos deux services notamment par rapport aux liens que nous entretenons avec la justice.

Ces permanences nous ont permis de mieux comprendre certains éléments de leur parcours.

Nous avons aussi observé un rajeunissement parmi ces jeunes. La plupart ne paraissent pas physiquement avoir plus de 14 ans et nous croisons régulièrement lors de nos tournées beaucoup de jeunes que nous n'avions jamais vus auparavant, laissant supposer une certaine rotation avec la Bosnie ou d'autres pays.

De plus ces jeunes paraissent en mauvaise santé, physiquement et moralement. Les problèmes de croissance et de développement pubertaire paraissent fréquents laissant penser que ces enfants présentent des carences importantes tant sur le plan nutritionnel que psychologique.

Suite à ces rencontres faites lors des permanences, nous avons pu créer un lien, certes fragile mais bien réel, avec quelques jeunes. En effet, 3 jeunes sont venus régulièrement sur notre centre de jour, que ce soit pour une heure ou tout un après-midi et nous avons rencontré plusieurs fois d'autres

³ Déferer : traduire devant une autorité, un juge, un tribunal.

jeunes autour d'une activité ou d'une discussion. Ces jeunes recherchent le contact d'adultes bienveillants.

A partir de mi-juin, les jeunes ont été de moins en moins déferés au tribunal pour enfants. Les éducateurs de l'UEAT ne pouvaient donc plus leur donner de rendez-vous pour la permanence que nous assurons. Il faut savoir que ces jeunes respectent en grande majorité les rendez-vous donnés, ce qui est un des seuls moyens pour nous de pouvoir les accrocher. Il semblerait que ce soit une des seules libertés qui leur soit octroyée par les adultes qui les entourent. Ces rencontres permettent de poser un cadre éducatif, de les extraire un temps du contrôle des adultes et d'entretenir le lien qui a pu se créer avec nous au fil des semaines.

Nous avons donc décidé d'aller les rencontrer lors de tournées de rues. Nous avons pu observer la présence de 38 autres jeunes que nous ne connaissions pas.

Nombres de jeunes en provenance des pays d'ex-Yougoslavie repérés depuis Mars 2010				
	Permanence UEAT	Cooptation	Tournées rues	Total
Filles	11	0	36	47
Garçons	3	2	2	7
TOTAL	14	2	38	54

Perspectives :

Fin novembre 2010, la police parisienne a démantelé une partie du réseau qui exploite ces jeunes pickpockets du métro parisien. Le chef présumé (arrêté en Italie) du réseau est accusé de traite des êtres humains, torture et viol sur mineur.

Cependant, cette arrestation n'a pas modifié le quotidien de ces jeunes filles qui sont visiblement toujours tenues par ce réseau.

Nous avons engagé une réflexion sur les possibilités de prise en charge et d'accompagnement de ces jeunes en sortie de situation de traite des êtres humains. En effet, du fait de leur situation d'exploitation, les solutions « classiques » de placement et de mise à l'abri ne fonctionnent pas. La pression qui s'exerce sur elles est trop forte ce qui les conduit à fuguer au bout de quelques heures et à rejoindre le réseau. Il est nécessaire qu'un dispositif de protection spécifique soit mis en place afin que les jeunes puissent se reconstruire une identité positive dans les conditions les plus favorables.

C'est en ce sens que l'équipe a travaillé sur une proposition de protocole de prise en charge spécifique à ce groupe, avec éloignement géographique et prise en charge par des structures d'accueil non traditionnelles. L'association a présenté ce protocole aux partenaires : les services de protection de l'enfance, les juges pour enfants, le parquet des mineurs, la Brigade de protection des mineurs (BPM) et la brigade des transports. Nous sommes désormais en attente de leur réponse.

2/ Les tournées ponctuelles

Ø Les demandes d'intervention

Tout en conservant notre autonomie de fonctionnement, nous intervenons depuis mai 2004, et sur demande des commissariats, à la sortie de garde à vue de certains jeunes. En effet, le jeune âge des interpellés et le degré limité des faits reprochés impliquent que, très régulièrement, le Parquet n'ordonne ni déferrement ni placement. Ces jeunes sont alors, après quelques heures de garde-à-vue, relâchés sans qu'aucune mesure ne soit prise (ni éducative, ni pénale). Les commissariats de Paris nous contactent parfois à partir du moment où le Parquet ne donne pas suite et lorsqu'aucun référent parental ne peut être joint ce qui est le cas pour la majorité des mineurs (soit parce que le jeune est réellement isolé, soit parce qu'il refuse de communiquer des informations sur ses proches présents en France).

En 2010, nous avons été sollicités 12 fois par les commissariats de Paris et 5 fois par des commissariats de l'Essonne.

Sur le même principe éthique et d'action, nous intervenons suite aux demandes d'intervention des Unités éducatives auprès des tribunaux (UEAT). Nous rencontrons généralement le jeune à la fin de son déferrement pour commencer une relation, en lui présentant la possibilité de fréquenter le centre de jour. C'est une première rencontre mais qui s'avère souvent être le début d'une relation éducative constructive et fructueuse. En 2010, nous avons eu 47 demandes d'intervention de la part d'UEAT de la région parisienne.

Conformément à nos principes d'intervention, nous ne sommes pas tenus de communiquer les informations que nous obtenons et nous n'avons aucun compte à rendre à l'issue de ces rencontres. Ce mode de contact nous permet de rencontrer de nouveaux jeunes auxquels nous accédons difficilement lors de nos tournées habituelles. A leur sortie, nous pouvons soit les raccompagner sur leur lieu d'habitation, soit les amener au centre.

D'autres demandes d'intervention peuvent être faites par des particuliers (28 en 2010) ou par d'autres associations ou institutions (ASE). En 2010, nous avons eu 31 demandes d'intervention d'autres associations et 25 d'ASE, d'Ile-de-France. Il s'agit généralement des enfants ou des jeunes repérés ou rencontrés dans la rue, aux soupes populaires. Selon le planning en cours et les disponibilités, l'équipe mobile s'organise rapidement pour aller à la rencontre des jeunes signalés par ce biais.

D'une manière générale, les demandes d'intervention nous permettent de créer du lien avec des jeunes que nous ne connaissions pas auparavant, de leur présenter nos actions, d'évaluer leur situation afin de mieux répondre à leurs besoins mais aussi de recréer du lien avec des jeunes avec qui nous avions perdu contact.

Nombres de demandes d'intervention par départements et par types										
Départements	75	77	78	91	92	93	94	95	Autres	Total
Commissariat	12			5						17
PJJ : MEMA*			3	14						17
PJJ : UEAT*	30			4	2	3	8			47
BPM*	3									3
Particulier	10			1	1	8	1		7	28
ASE*	12	1		1	1	9		1		25
Autres associations	20			2		3	1	1	4	31
TOTAL	87	1	3	27	4	23	10	2	11	168

*PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
 *MEMA : Mission Educative en Maison d'Arrêt
 BPM : Brigade de Protection des Mineurs
 UEAT : Unité Educative Au près du Tribunal
 ASE : Aide Sociale à l'Enfance

Ø Les actions de suivi

Les visites des mineurs incarcérés

Sur l'année 2010, nous avons visité 10 mineurs incarcérés en Ile-de- France. Un éducateur en déplacement professionnel en Roumanie est également allé rencontrer un jeune incarcéré, que nous suivions en France.

Nous intervenons sur sollicitation des éducateurs des Missions éducatives des maisons d'arrêt (MEMA) : soit le jeune nous connaît et souhaite recevoir notre visite, soit les mineurs incarcérés ont du mal à communiquer avec les éducateurs MEMA à cause de la barrière de la langue. Nous intervenons alors afin d'évaluer la situation du jeune. Pour un travail éducatif en partenariat, les visites peuvent s'organiser conjointement avec la présence d'un éducateur MEMA et d'un éducateur HLR.

Nous permettons aussi de faire un lien avec des proches ou la famille en Roumanie.

Les entretiens avec les jeunes permettent de créer du lien et de préparer ensemble leur sortie. Un projet pour l' « après » est parfois mis en place lors de ces visites et le suivi éducatif continue à la sortie de l'incarcération.

De même, nous pouvons avoir des contacts avec les avocats pour préparer une audience.

Les accompagnements extérieurs :

Dans le cadre des suivis éducatifs, nous sommes amenés à accompagner les jeunes à divers rendez-vous extérieurs. Ces accompagnements permettent aux jeunes de se sentir soutenus dans leurs démarches quotidiennes et de renforcer la relation de confiance avec les travailleurs sociaux.

Les accompagnements vers des consultations médicales sont des priorités dans la prise en charge.

En effet, lorsque des jeunes arrivent à l'association après un parcours migratoire difficile ou une période de rue plus ou moins longue, leur état de santé (physique et mental) est souvent détérioré.

Nous accompagnons également les jeunes pour les évaluations dans les CIO, en vue d'une scolarisation, mais aussi pour des rendez vous avec d'autres partenaires (ASE, Protection judiciaire de la Jeunesse) ainsi que pour des audiences avec le juge pour enfants.

4 - DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE

Depuis 2002, le public de HLR a été défini par la minorité et la situation d'isolement du jeune. Nous l'avons déjà évoqué dans les rapports d'activités 2005 et 2006, cette définition nous paraît réductrice et ne peut correspondre au principal critère d'intervention.

La loi du 5 mars 2007, en introduisant la notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être », donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant.

Certains mineurs vivant en communauté peuvent être légalement isolés, c'est-à-dire sans référent parental sur le territoire français, sans que le danger soit pour autant avéré et nécessite une prise en charge supplémentaire par notre association. Un mineur vivant sur un terrain calme, dans des conditions sanitaires correctes, scolarisé et sous l'autorité et la protection d'un oncle ou d'un grand cousin, n'aura pas de besoins justifiant une intervention de Hors la rue, malgré sa situation légale d'isolement.

A contrario, d'autres jeunes, malgré la présence d'un référent parental sur le sol français, ne sont pas à l'abri de dangers, avérés ou potentiels. De multiples cas de figures existent. Nombreux sont les jeunes dont les parents ne viennent que quelques mois dans l'année et alternent les passages entre la France et la Roumanie voire un troisième pays de l'U.E. Certains jeunes ont un de leurs parents en France mais, au gré des petits boulots, ou parfois des expulsions, ces derniers peuvent changer de ville ou de pays, en laissant leur enfant temporairement ou définitivement en squat, espérant que ce dernier réussira à se débrouiller. Certains mineurs ont un ou deux parents en France, mais ceux-ci ne veulent pas s'en occuper convenablement, et donc les protéger des dangers. Enfin, nous avons rencontré des jeunes vivant avec l'un des parents ou les deux, mais dont ceux-ci, faute de moyens, de volonté, ou suite à des problèmes physiques ou psychologiques, ne peuvent assurer l'éducation et la protection.

Par conséquent, même si l'isolement reste un critère d'alerte majeur, il ne peut être le seul critère ni même le principal.

D'autre part, il nous apparaît évident que la situation d'un jeune ne s'améliore pas du jour au lendemain du fait que ce dernier soit devenu majeur. Elle peut même se compliquer car le jeune n'est plus protégé juridiquement par sa minorité et qu'il n'existe quasiment aucune prise en charge par les institutions au niveau de l'hébergement, de l'accès aux soins, etc. pour les jeunes devenus majeurs. Enfin, au regard de l'article L221-1 du CASF, les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre peuvent être protégés au même titre que les MIE.

Cependant, les données quantitatives ci-dessous ne portent que sur les jeunes de moins de 18 ans. Seuls les mineurs avec qui un lien, même ténu, a pu être établi sont comptabilisés. Plusieurs dizaines de jeunes rencontrés mais ne nous ayant pas donné d'éléments permettant de les « identifier » n'apparaissent donc pas dans ces statistiques.

4.1 NOMBRE DE JEUNES RENCONTRES ET ACCOMPAGNES

	2006	2007	2008	2009	2010
Accompagnés	135	122	152	175	174
Nouveaux contacts	212	164	238	271	263

La forte hausse de l'activité de Hors la rue depuis 2008 se confirme. Le nombre de nouveaux contacts et de jeunes suivis est sensiblement identique à l'année 2009 malgré une réduction des moyens alloués à Hors la rue pour mener son action. Ces chiffres montrent à quel point les besoins sont importants.

4.2 CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC

4.2.1 Genre et âge

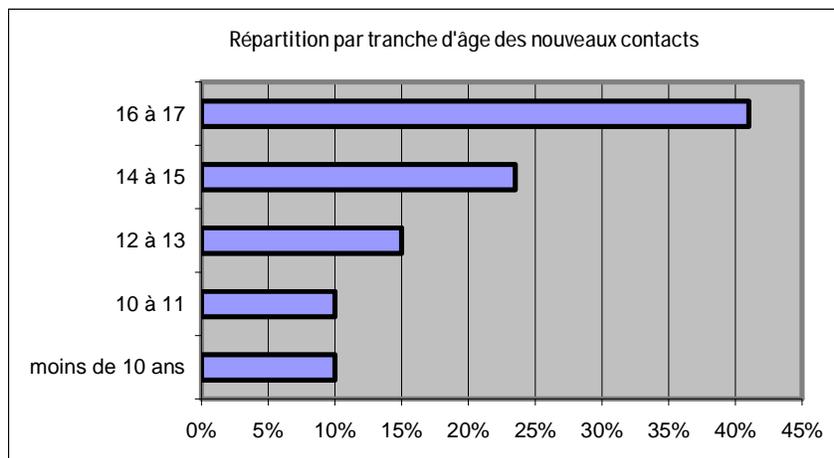
Garçons	146	55.5 %
Filles	117	44.5
TOTAL	263	100%

Les mineurs garçons restent majoritaires au sein du public que nous accompagnons. Cependant, la part des filles ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, en 2007, les garçons représentaient 65 % des jeunes et les filles seulement 35 %.

Il est difficile de se prononcer de façon définitive sur cette évolution. Cependant, le nombre de jeunes filles en situation de traite⁴ que nous avons rencontrées fait à coup sûr partie des éléments d'explication.

Evolution de l'âge des jeunes			
2007	2008	2009	2010
15,4	14,5	14,35	14

⁴ Essentiellement victimes de réseaux et utilisées comme pickpockets ou en situation de prostitution.



Comme les années précédentes, nous observons une diminution de l'âge des jeunes que nous rencontrons. L'âge moyen est désormais de 14 ans alors qu'il était proche de 15 ans et demi en 2007. Il est particulièrement frappant de constater que la plus grande partie des jeunes que nous accompagnons est en âge d'être scolarisée et même théoriquement soumis à une obligation scolaire.

4.2.2 Origine géographique des enfants

En raison de son histoire et de ses compétences propres, Hors la rue continue à orienter majoritairement son action en direction des jeunes roumains ou originaires des pays de l'est de l'Europe.

A l'évidence, bien d'autres jeunes étrangers, originaires d'autres parties du monde (Afghanistan, Afrique de l'ouest, Maghreb en particulier), sont isolés ou en situation de danger en Ile de France. Nous accueillons également régulièrement certains de ces jeunes.

Nombre de mineurs "nouveaux contacts" rencontrés en 2010 par pays d'origine		
PAYS	NBR	%
Roumanie	196	74.5
Moldavie	3	1
Bosnie	21	8
Serbie	3	1
Bulgarie	5	2
Croatie	5	2
Algérie	4	1.5
Afghanistan	7	2.5
Autres	19	7.5
Total	263	100%

4.3 DONNEES QUANTITATIVES SUR L'ACTION DE HORS LA RUE

4.3.1 Mode de rencontre des nouveaux contacts

Mode de Rencontre des nouveaux contacts en 2010		
Cooptation	55	21 %
Tournée	125	47.5 %
Demande d'intervention	83	31.5%
TOTAL	263	100%

Ce tableau met en évidence l'importance de l'activité de repérage de l'équipe éducative. Les chiffres montrent en effet que plus de 68 % des nouveaux contacts de l'année 2010 n'avaient jamais rencontré une institution quelconque (association, institution publique, etc.). Près de la moitié des jeunes sont « repérés » au cours d'une tournée sur leurs lieux d'activité ou de vie.

La volonté d'aller « au devant » de ces jeunes qui, pour des raisons diverses, ne sont pas « demandeurs de protection » est au cœur de l'action d'Hors la rue.

4.3.2 Fréquentation du centre de jour

	2007	2008	2009	2010
Nombre de mineurs accueillis en moyenne par jour	7	8	8	8
Nombre de mineurs en FLE en moyenne chaque jour	3	4	4	4
Nombre de mineurs participant aux activités en moyenne par jour	5	6	6	6
Nombre de mineurs déjeunant au centre en moyenne par jour	5	6	6	6

Huit mineurs ont été accueillis chaque jour en moyenne sur notre centre.

La fréquentation du centre est importante et aléatoire. Nous fonctionnons en effet sur le principe de la libre adhésion : les jeunes qui le souhaitent viennent au moment où ils veulent ou peuvent et il n'y a aucune obligation de présence ou de participation aux activités.

Selon les jours, de 2 à 20 jeunes peuvent se présenter, ce qui suppose une grande capacité d'adaptation de l'équipe, rend parfois plus difficile l'organisation de certaines activités et nous demande d'être particulièrement attentifs pour offrir aux jeunes une qualité constante d'accueil et d'écoute.

4.3.3 Durée d'accompagnement des jeunes

Date de la première rencontre des jeunes accompagnés en 2010		
Année	Nombre de jeunes	% total
2005	1	0.6 %
2006	2	1.2 %
2007	3	1.7 %
2008	16	9.2 %
2009	47	27 %
2010	105	60.3 %
TOTAL	174	100

	2007	2008	2009	2010
Jeunes accompagnés	122	152	175	174

Les situations d'accompagnement des jeunes sont très diverses. L'accompagnement peut parfois être limité à un appui ponctuel mais l'objectif reste le suivi éducatif et social à moyen ou long terme dans la perspective d'une sortie de l'errance ou de la situation de danger. Certains jeunes fréquentent le centre quasi quotidiennement, d'autres n'y viennent que de manière épisodique, d'autres enfin n'y viennent jamais et sont accompagnés sur leur lieu de vie ou d'activité.

Les difficultés croissantes d'accès à une protection durable pour les jeunes que nous accompagnons expliquent l'allongement de la durée de suivi.

Ainsi pour l'un d'entre eux, le suivi qui s'est prolongé en 2010 avait été entamé dès 2005 !

En moyenne, le suivi d'un jeune s'étend sur 10 mois. Des disparités importantes existent.

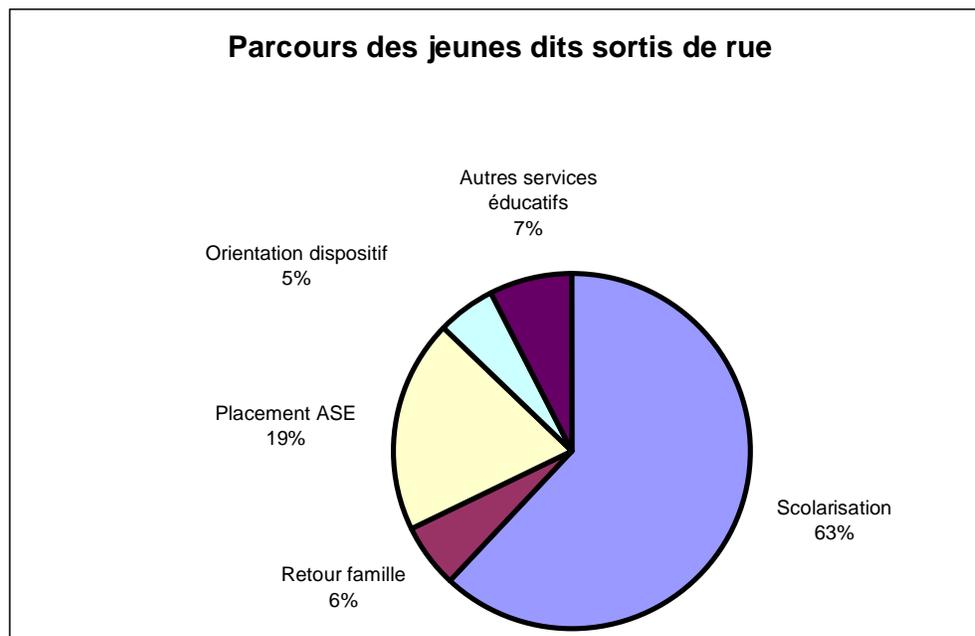
Ces chiffres, rapportés à ceux des « nouveaux contacts » établis en 2010 permettent de mettre en évidence le « taux d'accroche ». En 2010, sur 263 « nouveaux contacts », 105 ont abouti à un suivi de ces jeunes. Cela représente un taux d'accroche de 40 %, comparable à celui des années précédentes (44 % en 2009, 38 % en 2008).

4.3.4 Mineurs ayant eu accès à une protection

Différentes actions permettent d'aboutir à une « sortie de rue » pour les jeunes que nous accompagnons. Il peut s'agir pour certains jeunes d'un placement à l'ASE mais également de l'accès à la scolarisation ou à une formation professionnelle.

En 2010, 55 jeunes accompagnés par Hors la rue ont bénéficié d'une de ces solutions leur permettant

de mettre fin à leur situation d'errance.



Les mineurs placés

Le placement, en particulier auprès de l'ASE, constitue la forme de protection la plus complète. Elle intègre en principe une solution d'hébergement et un suivi éducatif.

En 2010, 10 jeunes ont été placés à l'ASE et 9 ont bénéficié d'une autre forme de placement.

Il arrive que l'accompagnement proposé par Hors la rue se prolonge quelques semaines, même lorsqu'un jeune est placé (pour un enfant particulièrement méfiant ou fragile ou ne parlant pas français). Il est alors plus ponctuel et s'effectue bien sûr en accord avec la structure d'accueil.

Les mineurs en formation

Cette forme d'orientation a représenté la solution de « sortie de rue » la plus fréquente en 2010. 32 jeunes ont été scolarisés ou ont intégré une formation professionnelle.

L'entrée dans un tel dispositif est essentielle. Elle constitue une alternative à la rue et permet surtout à ces jeunes de développer un projet de vie à long terme.

Les signalements

En 2010, l'équipe d'Hors la rue a effectué 109 signalements à l'ASE (49 en 2008, 79 en 2009).

Comme en 2009, cette hausse s'explique par le nombre de mineurs en situation de traite que nous avons rencontré cette année.

Pour ces jeunes en situation de danger avéré (prostitution, exploitation dans le cadre de réseaux délinquants, etc.) nous avons effectué des signalements systématiques au parquet ainsi qu'à l'aide

sociale à l'enfance. Des signalements ont été également faits directement au parquet des mineurs lorsque la situation des jeunes le réclamait.

La différence entre le nombre, en constante augmentation, d'enfants pour lesquels la situation de danger avéré nécessite un signalement et le faible nombre de réponses et de solutions de protection que nous obtenons, est extrêmement élevée.

Elle montre à quel point, le dispositif général de protection de l'enfance a des difficultés à répondre aux besoins du public que nous accompagnons. Au-delà d'une « surcharge » des structures existantes, le manque de solutions adaptées, en particulier pour les jeunes en situation de traite et les jeunes Roms est criant.

Nous tentons ci-dessous de mettre en évidence ces principales difficultés.

5 - EVOLUTION DU PUBLIC ET PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES

5.1 UNE PROTECTION DE L'ENFANCE DEFAILLANTE

5.1.1 Précarisation et vulnérabilité des enfants roms suite aux expulsions des terrains

De manière générale, la politique menée à l'encontre des Roms en 2010, dont l'été a représenté le point d'orgue médiatique, n'a fait qu'accroître la précarité et la vulnérabilité de la grande majorité des familles et des enfants présents sur le territoire depuis plusieurs années. Afin d'en dénoncer les effets désastreux HLR a multiplié les interviews, les communiqués de presse, et rédigé un article dans le journal Le Monde (voir annexe). L'instabilité territoriale qui en a résulté a considérablement gêné notre travail d'accompagnement et de protection pour :

- l'orientation et les signalements à l'ASE ou la PJJ en raison de la compétence départementale ;
- la scolarisation des enfants, qui suite à la destruction de leur camp se sont retrouvés sur un terrain trop éloigné de leur école ;
- le suivi de certains groupes particulièrement vulnérables qui ont décidé d'opter pour la clandestinité en se tenant cachés dans leur nouveau lieu afin de ne pas être repérés.

FOCUS SUR L'INCENDIE DE MASSY

Près de trois cent personnes vivaient sur le terrain de Massy (91), en mars 2010, quand celui-ci a brûlé dans des circonstances mal élucidées. Nous connaissions environ une trentaine de jeunes de ce terrain, qui pratiquaient des activités à risque.

Le soir de l'incendie, après une marche devant la mairie, les familles ont été accueillies dans le gymnase de la Poterne. Avec d'autres associations, des éducateurs de Hors la rue ont été présents pendant deux journées entières auprès des jeunes et de leur famille. Nous avons apporté de la nourriture, des vêtements et surtout continué notre travail éducatif, malgré les circonstances dramatiques. Les familles, en effet, avaient tout perdu dans les flammes et restaient traumatisées par les images de l'incendie.

Au bout de deux jours, les familles ont été contraintes, par l'absence d'alternative, de rentrer en Roumanie. Pour quelques semaines, cependant. Un mois après l'incendie, en effet, nous nous sommes rendus en Roumanie pour rencontrer les jeunes que nous avons suivi à Massy, mieux comprendre leur situation et travailler un projet professionnel avec eux. Plusieurs d'entre eux étaient déjà repartis à l'étranger, la quasi-totalité était de nouveau établie en France avant l'été.

Etant en lien régulier avec certains jeunes, nous avons réussi, non sans difficulté, à les retrouver et à leur rendre visite sur leurs nouveaux lieux de vie insalubres en région parisienne.

Malgré ces nombreux obstacles et l'interruption de l'accompagnement que l'expulsion a entraîné, nous avons pu aussi reconstruire, avec quelques uns, un début de projet professionnel, avec une formation en Roumanie, reconnue sur le plan européen et un parcours d'insertion en Roumanie ou en France, suivant le choix du jeune.

5.1.2 Barrières administratives et découragement de l'ensemble des acteurs pour les enfants roms

Outre les difficultés liées aux démantèlements de camps à répétition, en 2010, le nombre d'admissions d'enfants roms par les différentes ASE de la région parisienne au titre de la protection administrative s'est révélé extrêmement faible : environ 1%. D'après nos informations une vingtaine d'enfants ont fait l'objet d'un placement pour une population de mineurs roms en île de France estimée à environ 2 000 (fourchette basse). Ce ratio met en lumière une série de dysfonctionnements qui traduit un sentiment d'impuissance de la part des institutions.

A/ Placement en foyer et en famille d'accueil inadapté

Les raisons de l'inadaptation de ce type de placements sont liées à une multitude de facteurs juridiques, administratifs et éducatifs.

Pour les mineurs étrangers l'isolement est souvent le critère déterminant pour une prise en charge administrative bien que la loi du 5 mars 2007 soit beaucoup moins restrictive. S'agissant des enfants roms l'isolement est considéré souvent comme « relatif ». Lorsque les parents ne sont pas présents sur le territoire, l'existence d'une famille élargie sur le camp est souvent perçue comme une preuve de non isolement. De même quand les parents s'inscrivent dans une migration pendulaire⁵, les allers-retours fréquents de ces derniers sans leurs enfants sont assimilés à des absences temporaires qui ne nécessitent pas de protection.

Cette interprétation particulière des critères de danger ou de non danger est également une conséquence des fugues quasi systématiques lors du placement des enfants roms en foyer. En effet, même quand les enfants sont sans leurs parents, leur placement est synonyme de déchirement et de rupture avec leur communauté. L'identité des jeunes roms migrants est souvent très fragile et s'affirme exclusivement dans le cadre familial ou dans le groupe d'appartenance présent sur le camp. Les enfants savent que la tranche d'âge de 10 à 16 ans est cruciale pour l'apprentissage de l'identité rom, la reconnaissance des pairs et leur mariage. Etre tenu loin de son groupe d'appartenance à cette période risque d'en entraîner la sortie irrémédiable. Pour ces raisons, le foyer et la famille d'accueil sont souvent vécus comme une exclusion brutale ou un déracinement programmé.

⁵ La migration pendulaire désigne les allers-retours de migrants entre leur pays d'origine et le pays d'accueil.

Il est toutefois important de signaler que, bien que cette dynamique culturelle soit prépondérante dans l'accompagnement des jeunes issus de la minorité Rom, elle ne doit pas être considérée comme une règle intangible servant de motif à une non prise en charge. En effet certains jeunes roms peuvent être demandeurs de protection classique hors du cadre familial. Une évaluation de la situation personnelle du mineur est toujours nécessaire.

Si le placement est peu adapté aux enfants roms, sauf cas extrêmes (enfants pris dans des réseaux, violence familiale), les mesures en milieux ouverts (AEMO, placements séquentiels) offrent des possibilités de protection et d'accès aux droits communs. Cependant, comme nous allons l'évoquer, elles se heurtent à des barrières administratives et politiques qui semblent décourager l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

B/ Une obligation scolaire « optionnelle »

D'après l'étude menée par le collectif Romeurope⁶ en 2010 moins de 10% des enfants roms roumains et bulgares présents en France et en âge d'être scolarisés le sont. Contrairement à une idée reçue les principales causes de non scolarisation ne viennent pas des parents ou de la famille élargie mais du refus de nombreuses municipalités (toutes couleurs politiques confondues). Le motif est la peur de voir s'installer durablement des Roms sur leur commune, le prétexte le plus courant pour refuser l'inscription est l'absence de places dans les classes non francophones. L'évocation du mode de vie nomade est souvent mise en avant. Il faut rappeler que pour les Roms de Roumanie comme de Bulgarie, ce mode de vie est une pure fiction. Leurs déplacements sont liés à l'expulsion de leur terrain. Il s'agit donc d'un « nomadisme » contraint et non choisi⁷.

C/ La formation professionnelle quasi-inaccessible

Depuis l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne au 1er janvier 2007, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle sont restreint pendant une période dite de « transition » qui peut être prolongée pendant 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2013. Chaque Etat membre décide souverainement de l'application de ces mesures transitoires ou non. En 2010, seuls 11 pays sur les 27 continuaient de les appliquer, dont la France. Les conséquences pratiques sont la quasi-impossibilité d'une formation professionnelle rémunérée. Ces barrières administratives aboutissent à une exclusion des dispositifs de formation et d'insertion à l'emploi pour les adolescents roumains et bulgares. La conséquence est un accompagnement très limité voire inexistant de ces jeunes par les travailleurs sociaux dans la construction d'un projet professionnel viable.

D/ L'accès à l'emploi difficile et contraint

En raison de ces mêmes mesures transitoires, l'accès à l'emploi légal est limité à une liste de 150

⁶ <http://www.romeurope.org/>

⁷ Les Roms de Roumanie et de Bulgarie sont en effet sédentaires depuis plusieurs siècles et le voyage ne fait pas partie de leurs habitudes de vie.

métiers et surtout soumis à des délais administratifs pouvant s'étaler sur plusieurs mois. L'employeur est aussi contraint de payer une taxe à l'embauche allant de 200 à 900 euros suivant le type de contrat. Là encore, cette absence de perspective professionnelle nuit considérablement à la motivation des jeunes et donc à leur suivi social.

E/ Des signalements sans effet

Au cours de l'année 2010, nous avons effectué près de 110 signalements auprès de la CRIP et/ou du Parquet. Nous avons aussi encouragé des jeunes à faire une auto-saisine du juge pour enfant lorsque tous les recours semblaient épuisés. Malgré de nombreuses relances, très peu de situations ont fait l'objet de mesures concrètes avec la mise en place d'un réel suivi éducatif. Les obstacles décrits ci-dessus semblent responsables d'un découragement profond de l'ensemble des acteurs qui aboutit, au final, à l'absence d'une protection de l'enfance pour la majorité des enfants.

Le travail en partenariat Aide sociale à l'enfance/Protection judiciaire de la jeunesse/Education nationale/juges pour enfants/associations est plus que jamais nécessaire. L'abandon de toute forme de protection et la privation du droit à l'éducation rend ces enfants particulièrement vulnérables, notamment à l'exploitation économique et sexuelle. Sur la question de la traite des mineurs qui malheureusement s'est accrue en 2010 et dont les différentes formes ont été décrites dans les chapitres précédents, nous invitons à relire le rapport d'activité 2009 pour la typologie. Cette formalisation d'outils conceptuels à vocation opérationnelle a fait l'objet d'une publication plus détaillée dans le Journal du Droit des Jeunes de novembre 2010. L'article est accessible sur notre site internet⁸.

Saisine du juge des enfants par le jeune sans obtenir de réponses : à plusieurs reprises, l'association Hors la rue a pu constater que les délais de réponse aux auto-saisines des juge pour enfants étaient longs voire infinis dans certains départements de l'Île-de-France. Cette situation entraîne une défiance des jeunes vis-à-vis des institutions et conduit les éducateurs dans des impasses qui entament le lien et le travail éducatif.

5.1.3 Une prise en charge a minima

Au cours de cette même année, l'association Hors la rue a accompagné plusieurs jeunes issus des migrations sub-sahariennes (2), du Maghreb (5) et du Moyen Orient (4). Leur venue sur notre centre de jour a toujours été consécutive à une orientation par l'ASE ou la PJJ. Cet accueil devait être temporaire, en attendant l'entrée dans un foyer et la définition d'un projet personnel. La condition était l'apprentissage du français dans notre association pour faciliter l'entrée en formation ou la scolarisation. Leur présence quasi quotidienne sur notre centre de jour a facilité la création d'un lien éducatif entre les éducateurs et le jeune.

Forts de cette relation, nous avons tenté de comprendre leur parcours et leur situation en France.

⁸ http://www.horslarue.org/images/stories/Publications/Exploitation_des_mineurs_dEurope_de_IEst.pdf

Ces jeunes sont tous des mineurs isolés étrangers, ce qui a conduit à leur entrée dans le dispositif de protection des MIE. La situation de danger dans laquelle ils se trouvent n'est pas seulement liée à leur isolement, elle résulte de plusieurs facteurs dont beaucoup produisent toujours leurs effets après leur prise en charge par la cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers (CAMIE).

A/ Une prise en charge tardive

Pour la plupart d'entre eux, leur voyage vers la France, qui a duré de quelques semaines à plusieurs années, a été traumatisant. Ce voyage explique souvent l'arrivée tardive sur notre territoire (après 16 ans), ce qui entraîne une première difficulté quant à leur prise en charge.

En effet, l'obtention ultérieure d'un titre de séjour est alors beaucoup plus difficile.

Ces jeunes, en pleine période adolescente, n'ont que deux ans devant eux pour définir et mettre en place un projet de vie viable, tout en espérant la signature d'un Contrat Jeune Majeur. Sans ce contrat, une fois leur majorité atteinte, ils se retrouveront bien souvent sans aucun soutien et en situation irrégulière. Il y a donc systématiquement urgence dans leur situation. Il en découle de nombreuses entraves à la prise en charge qui s'auto-alimentent et conduisent à une défaillance grave du système de protection de l'enfance.

B/ Difficultés d'accès à la scolarisation et à la formation

Souvent peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine, ils doivent commencer par apprendre ou perfectionner leur connaissance de la langue française pour pouvoir espérer intégrer un cursus scolaire ou une formation professionnelle. Cette première barrière peut durer de quelques mois à une année avant d'être franchie, en fonction de leur niveau de français, de leur niveau scolaire et des réflexes d'apprentissage antérieurs à leur arrivée. De plus, du fait de leur âge (16 ans ou plus), il n'y a aucune obligation de scolarisation et leur situation administrative ne permet souvent pas d'accéder à des stages, quand bien même ils sont inscrits dans une école. Ils sont tributaires d'une autorisation de travail qu'ils doivent obtenir auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

C/ Hébergement

Tous ces jeunes, lors de leur première venue à Hors la rue, étaient hébergés par la CAMIE en hôtel. Cette situation qui s'étale souvent sur plusieurs mois, voire une année, accentue leur isolement. Et bien que de nombreuses recherches et candidatures soient faites dans les différents foyers et lieux de vie de toute la France, il est très difficile de trouver une place. Cette difficulté a essentiellement deux origines : le manque de places et de structures d'accueil et leur situation administrative. Ce dernier point est crucial ! En effet nombre de structures d'accueil ne désirent pas s'engager dans une prise en charge pour un jeune qui sera très vite en situation irrégulière ou pour lequel il sera très difficile d'obtenir un contrat jeune majeur.

D/ L'arrêt brutal de la prise en charge de ces jeunes

Il est aussi nécessaire de signaler que la perspective d'un arrêt brutal de toute forme de prise en charge par les institutions de protection de l'enfance à la majorité, a de lourdes conséquences sur l'accompagnement des jeunes.

Avant leur majorité, les jeunes sont dans un état de stress important, les conduisant à la mise en place de stratégies à court terme.

Après leur majorité, nous voyons des jeunes repasser à l'association sans aucune prise en charge, en situation de rue, sans emploi, sans papiers, sans droits. Nous le voyons de plus en plus et les jeunes aussi, accentuant urgence pour les uns, angoisse pour les autres.

Cet état de fait est dramatique pour la protection de ces mineurs isolés en situation de danger. Sous prétexte d'une majorité bientôt atteinte, ils ne peuvent bénéficier de leurs droits définis par la Convention internationale des droits de l'enfant. Que ce soit par la lourdeur administrative et/ou le manque de solutions adaptées, la protection de l'enfance ne peut être exercée pleinement.

5.1.4 Absence de protection pour les mineurs victimes de traite des êtres humains

Depuis trois ans, Hors la rue, ainsi que les différents acteurs de la protection de l'enfance (PJJ, ASE, associations), constate une augmentation préoccupante du nombre de mineurs étrangers victimes de Traite des Etres Humains (TEH). La prostitution est loin d'être la seule forme d'exploitation, la servitude pour dette et surtout le vol forcé sont de plus en plus utilisés entraînant un rajeunissement de l'âge des victimes. Le système actuel de protection de l'enfance ne permet pas de lutter efficacement contre ce phénomène. En effet, il n'existe pas de personnel formé, pas de foyers désignés pour permettre un éloignement géographique rapide, pas de relais avec les pays d'origine, etc. Lutter contre ces nouvelles formes de traite en permanente évolution nécessite la mise en place d'un réseau d'acteurs pouvant offrir des solutions adaptées et évolutives (police, justice, ASE, association). L'expérience du réseau Accès Sécurisé (AcSé : dispositif de protection des adultes victimes de la TEH coordonné par l'ALC Nice), créé en 2001, a démontré la nécessité d'une action en réseau plutôt que la mise en place d'une structure spécialisée, coûteuse, facilement repérable par les auteurs des trafics et ne pouvant répondre à la diversité des situations.

Cette lacune, que nous signalons depuis plusieurs années, s'explique en partie par l'absence d'identification des victimes. En effet, en 2010, la quasi-totalité des jeunes que nous connaissions, pris dans des réseaux de vols forcés, étaient considérés uniquement comme délinquants sans que leur statut de victime soit mentionné lors des jugements. Il semble que cette absence de qualification relève davantage d'un choix que d'un oubli. L'arrestation d'une partie du réseau dit « Hamidovic » en décembre 2010, dont les jeunes filles exploitées étaient régulièrement déférées en tant que « voleuses » et non pour être protégées, fait suite à une enquête de 3 ans ouverte notamment pour

traite des êtres humains et actes de torture.

Cela montre à quel point il est nécessaire que les acteurs institutionnels, en particulier la justice et la police, prennent conscience de l'importance de considérer ces jeunes comme victimes et non seulement comme délinquantes.

Seul ce changement de regard et la mise en place d'un dispositif adapté à leur protection permettra de mettre fin à ces situations dramatiques d'exploitation d'enfants.

6 – PROJETS SPECIFIQUES SOUTENUS PAR DES FONDATIONS PRIVEES

Depuis maintenant plusieurs années, Hors la rue développe des partenariats avec les fondations d'entreprise.

Ce type de partenariats donne la possibilité à l'association de développer des actions innovantes auprès de son public répondant ainsi aux besoins spécifiques des jeunes rencontrés par l'association. Cela permet également à l'association de diversifier ses sources de financements dans le but d'obtenir plus d'autonomie et de souplesse dans les actions qu'elle mène sur le terrain.

6.1 LA FONDATION DE FRANCE

6.1.1 Le projet

Depuis maintenant 2 ans, l'association poursuit son projet d' « accompagnement des familles Roms et Roumaines en situation de vulnérabilité » soutenu par la Fondation France dans le cadre d'un projet plus général s'intitulant « Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité ».

Ce projet destiné aux jeunes entre 10 et 16 ans d'origine rom et/ou roumaine est parti d'un constat auquel l'association était confrontée : de plus en plus de mineurs que nous accompagnons n'ont été que très peu voire pas du tout scolarisés aussi bien en France qu'en Roumanie.

Devant ce constat, Hors la rue a fait le choix de travailler en priorité sur la scolarisation des enfants en impliquant au maximum les familles dans les différentes démarches (recherche d'une domiciliation administrative, accompagnement de leurs enfants pour les évaluations dans les CIO, implication dans le suivi scolaire via les rendez-vous avec les enseignants).

L'objectif, au-delà même des enfants, est qu'à travers leur implication, les parents acquièrent une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions françaises et qu'ils gagnent en autonomie pour les autres démarches à entreprendre pour la famille en France.

En plus des démarches liées à la scolarisation, Hors la rue joue le rôle de médiateur entre les parents et les institutions publiques dans le cadre des démarches d'accès au droit commun, entamées par les familles.

Au-delà de l'accès au droit fondamental qu'est l'éducation, il s'agit également à travers ce projet de scolarisation, de protéger l'enfant en le détournant du parcours de l'errance, des activités délinquantes et/ou à risques. L'adhésion et l'implication des parents dans le projet de scolarisation permettent aux jeunes de retrouver une place d'enfant et aux parents de se repositionner comme acteur du

développement de leurs enfants.

En amont ou en parallèle des démarches d'accès à la scolarisation, les jeunes peuvent bénéficier des ateliers de français proposés dans notre centre de jour. Ces ateliers ont pour but de donner aux jeunes des notions de français, de travailler les savoirs de base (écriture, calcul, initiation à la culture française, etc.) mais aussi de les situer dans une démarche d'apprentissage, afin de faciliter l'insertion scolaire.

Pour ce projet, nous avons obtenu de la part de la Fondation de France un financement sur 2 ans de 29 000 euros.

6.1.2 Les difficultés d'accompagnement de ce public spécifique

Pour différentes raisons liées à la spécificité du public avec lequel nous travaillons, nous avons dû nous adapter et prendre en considération toutes les difficultés liées à la situation de ces familles sur le territoire français :

Le logement : les conditions précaires dans lesquelles ces familles vivent et les expulsions répétées d'une commune à une autre, rendent le travail éducatif et le suivi plus complexes et retardent parfois les démarches entreprises.

La scolarisation d'un enfant doit s'accompagner d'autres démarches en parallèle pour la famille, afin de garantir la réussite et la viabilité du projet sur le long terme. Il est nécessaire de permettre à la famille d'avoir un logement stable, mais aussi la possibilité d'accéder aux soins et à leurs droits de manière générale.

Méconnaissance du système français : régulièrement ces familles se retrouvent en difficulté face aux démarches administratives car pour un certain nombre d'entre elles, elles en ont peu ou pas effectué, même dans le pays d'origine. Le travail d'Hors la rue consiste donc à familiariser les familles avec les institutions françaises pour leur permettre de devenir autonome.

Endettement des familles : une partie de notre public est confronté au problème du remboursement de la dette contractée dans le pays d'origine auprès d'usuriers ou de mafias locales. La dette évoluant de manière exponentielle chaque mois, les familles subissent alors de fortes pressions. Dans ce contexte, l'accès à la scolarisation des enfants ne constitue pas toujours une priorité pour les familles.

Méconnaissance de la langue française et/ou illettrisme : une grande majorité des parents ne maîtrise pas ou peu la langue française, certains d'entre eux ne savent ni lire ni écrire dans leur langue d'origine. Aussi, ces familles sont-elles tout à fait démunies pour échanger avec les différents acteurs du projet de scolarisation.

Inadaptation du dispositif scolaire : dans certains secteurs il n'existe pas de classes d'accueil pour les primo-arrivants. Les enfants et adolescents peuvent alors se retrouver dans une classe correspondant à leur groupe d'âge sans bénéficier de cours de FLE. La situation d'échec dans laquelle ils sont alors placés génère beaucoup de souffrance et peut avoir pour conséquence de détourner définitivement le jeune de tout nouveau projet de scolarisation.

Le refus de certaines communes : malgré les obligations légales, nous nous heurtons régulièrement au refus de certaines communes (toutes tendances politiques confondues) d'inscrire des enfants roms dans leurs écoles. Cela se fait sous des prétextes variés (manque de place dans les classes, etc.). Le plus souvent, les communes craignent en réalité de « favoriser » l'installation durable de familles roms sur leur territoire en inscrivant leurs enfants à l'école. Cette pratique illégale est particulièrement problématique et accentue les situations de danger pour les enfants.



6.1.3 Bilan des deux années du projet.

A/ Analyse du public bénéficiaire de l'action

Public prévu initialement : nombre, caractéristiques principales (catégories socio professionnelles, âge, etc.)	Public réellement touché, évolution au long de l'action
<p>Le public concerné par le projet sont les mineurs entre 10 et 16 ans, étrangers, isolés ou mal accompagnés, en danger, d'origine rom ou roumaine ainsi que leur famille.</p> <p>Les difficultés du public : à tous les niveaux, à la fois le logement, l'isolement, la non compréhension de la langue, la culture, la santé. Cela concerne un public en grande précarité.</p> <p>Les critères d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - critère de l'âge (enfant entre 10 et 16 ans) - critère concernant le degré de précarité, d'isolement de la famille et du jeune - critère concernant la motivation des parents dans la scolarisation de leurs enfants dans une école. - critère concernant la volonté de la famille à vouloir être autonome 	<p>En tout, 24 jeunes ont pu bénéficier de ce projet et 16 ont été scolarisés.</p> <p>30 jeunes roumains roms ont participé régulièrement aux cours de français à l'association sans que les démarches pour la scolarisation puissent être entamées.</p> <p>En 2009 et 2010, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés liées au logement instable et précaire des familles roms. Ces difficultés ont parfois ralenti voire empêché la scolarisation des enfants. Les expulsions répétées des terrains où vivent les jeunes ou les changements réguliers d'hôtels dans le cadre de la prise en charge par le Samu social ont été de réels obstacles à la scolarisation ou à la réussite scolaire des jeunes. Dans ces cas là, les démarches de scolarisation sont à refaire dans le nouveau département où se trouve leur domicile. Cette démarche peut parfois prendre plusieurs mois et mettre ainsi en échec la bonne réalisation du projet.</p>

B/ Réalisation des objectifs initiaux

Objectif 1	Appréciation globale* sur l'atteinte de cet objectif
<p>Protéger l'enfant, lui donner accès à ses droits, le détourner du parcours de l'errance, ainsi que des activités délinquantes ou dangereuses en impliquant la famille et ainsi rendre aux parents leur place de parents, qu'ils soient acteurs du développement de leurs enfants.</p>	<p>Pour une grande partie des jeunes scolarisés les activités dangereuses ont été abandonnées.</p> <p>Par exemple, nous n'avons pas été saisis par le tribunal pour enfant ou par l'Aide sociale à l'enfance concernant des problèmes de délinquance pour des jeunes impliqués dans le projet.</p>



Objectif 2	Appréciation globale* sur l'atteinte de cet objectif
Accompagner le jeune avec sa famille vers l'école	<p>Le projet a permis à 16 jeunes d'être scolarisés de manière « définitive ».</p> <p>Une fois la scolarisation effectuée, des bilans réguliers avec les professeurs, la famille et le jeune ont été réalisés.</p>

Objectif 3	Appréciation globale* sur l'atteinte de cet objectif
Donner au jeune des notions de français afin d'assurer une meilleure intégration et insertion scolaire. Le faire bénéficier de l'accès aux savoirs de base (écriture, calcul, rédaction, initiation à la culture française, etc.) et lui permettre de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage.	<p>Les jeunes sont venus dans un premier temps chaque jour à l'association pour assister aux cours de FLE où nous avons pu évaluer leur niveau et leur volonté de scolarisation.</p> <p>Pour chaque jeune ayant participé au cours de français un bilan de connaissance a été réalisé avec le professeur de FLE pour évaluer le niveau du jeune et ainsi pouvoir adapter les leçons.</p> <p>De même, chaque semaine une réunion se tient avec le professeur de français et l'éducateur pour évaluer les progrès du jeune dans l'attente d'une future scolarisation. (Les démarches de scolarisation peuvent parfois prendre plusieurs mois).</p> <p>Enfin, à la demande des éducateurs, des tests d'évaluation sont réalisés pour pouvoir estimer les progrès du jeune depuis sa présence aux cours de français.</p>

Objectif 4	Appréciation globale* sur l'atteinte de cet objectif
Rendre autonome la famille par rapport aux démarches administratives, en réalisant dans un premier temps un travail de médiation entre les parents et les institutions publiques afin qu'ils se familiarisent avec les démarches administratives françaises. Ce travail devrait permettre à moyen terme qu'ils soient autonomes et qu'ils fassent bénéficier leur enfant d'une réelle protection.	<p>Les parents qui ont été impliqués dans les démarches de scolarisation de leur enfant se sont familiarisés progressivement (avec l'aide des éducateurs) avec les différentes démarches administratives à effectuer aussi bien pour leurs enfants que pour eux même (logement, santé, etc.).</p> <p>Néanmoins, plusieurs obstacles ont dû être surmontés durant le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la situation de grande précarité des familles a parfois représenté un obstacle à l'implication des parents ; - la non connaissance de la langue pour une partie du public touché a été un obstacle pour réaliser les différentes démarches.

6.1.4 Conclusion

Le projet a permis à l'association de travailler en priorité sur la scolarisation.

Les éducateurs ont réalisé auprès des familles roms rencontrées tout long de l'année un vrai travail de sensibilisation à la scolarisation.

Plus d'une trentaine de jeunes ayant fréquenté le centre de jour de l'association ont bénéficié également des cours de français même si une démarche de scolarisation n'a pas pu aboutir.

Le projet a nécessité l'embauche supplémentaire (à temps partiel) d'un professeur de français diplômé en Français Langue Etrangère (FLE) afin de renforcer l'équipe pédagogique.

L'association a fait de réels efforts pour structurer les cours de français en mettant au point :

- une fiche personnalisée du suivi de chaque jeune ;
- l'établissement de différents tests (tests de niveaux de compétences, tests d'évaluation) ;
- la mise au point de réunions hebdomadaires entre les professeurs de FLE et les éducateurs pour aborder les progrès de chaque jeune ;
- la réunion mensuelle entre l'équipe de bénévoles aux cours de français, les professeurs de FLE et la coordinatrice de l'équipe éducative.

6.2 LA FONDATION SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE

6.2.1 Le projet

Pour la deuxième année, l'association a poursuivi son programme d'« *Accompagnement des mineurs roumains vers les savoirs de bases et l'insertion professionnelle* » grâce à un financement obtenu auprès de la fondation Société Générale pour la solidarité à hauteur de 30 000 euros.

Ce projet a pour finalité de proposer une alternative crédible aux activités dangereuses et/ou délinquantes (mendicité, travail au noir, vol, prostitution, etc.) souvent pratiquées par les jeunes faute d'autres perspectives d'insertion dans la société.

C'est pour répondre plus spécifiquement aux besoins des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui ne sont alors plus soumis à l'obligation scolaire qu' Hors la rue a souhaité développer ses actions sur la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

Vivant en France avec leurs parents ou la famille élargie dans des situations de très grande précarité, ces jeunes ne sont en effet pas en mesure de reprendre ou d'entamer une scolarité classique souvent trop longue et ne débouchant que tardivement sur l'emploi. C'est dans le but de pouvoir proposer aux jeunes des alternatives d'accès à l'emploi autres que le système scolaire classique que l'association a présenté un projet à la fondation Société Générale pour la Solidarité afin notamment d'avoir la possibilité de délivrer aux jeunes le temps de ces formations une bourse d'étude.

L'objectif de ce projet est de donner aux jeunes la possibilité d'accéder à terme à un emploi «légal», en leur permettant d'être acteurs dans toutes les étapes de la création de leur projet professionnel (compréhension de la législation relative à l'emploi, choix de leur orientation professionnelle, démarches pour la recherche d'emploi), afin de leur assurer une insertion sociale durable, en France ou dans d'autres pays de l'Union européenne.

6.2.2 L'accès aux dispositifs de formation professionnelle financés par l'Etat et ses collectivités territoriales

Comme nous l'avions expliqué lors du bilan de l'année 2009, la première étape de notre travail avait consisté :

- * à établir un diagnostic sur les dispositifs existants en matière de formation et d'insertion professionnelle à destination des jeunes de 16 à 21 ans n'ayant pas la possibilité d'intégrer ou de réintégrer un cursus scolaire classique ;
- * à élaborer un état des lieux de la législation relative à l'accès à l'emploi et à la formation pour les ressortissants européens en période transitoire.

De ce travail, il est ressorti que les possibilités d'entrée dans les différents dispositifs de formations professionnelles étaient extrêmement restreintes.

Des différents accompagnements réalisés, il en a résulté que :

- Pour les jeunes ne pouvant prétendre à une prise en charge à l'Aide sociale à l'enfance du fait de leur « non isolement » (présence de la famille en France), il est à ce jour impossible de leur permettre de bénéficier des formations proposées par les missions locales sans obtenir un titre de séjour avec autorisation de travail. Or, les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour sont longues et difficiles. Elles mettent le jeune dans une situation d'attente et d'incertitude. En outre, le traitement des dossiers en préfecture est très aléatoire. Aussi, cette démarche ne peut être entreprise qu'avec des jeunes extrêmement motivés.

- Pour les jeunes ne pouvant prétendre à une prise en charge de l'ASE du fait de leur « non isolement » (présence de la famille en France), il est également très difficile d'accéder à des contrats aidés tels que les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation. Si des dérogations à titre exceptionnel peuvent être accordées dans certains départements, le niveau scolaire et linguistique requis pour une entrée en apprentissage reste cependant difficilement accessible pour les jeunes ayant été peu scolarisés antérieurement et ne maîtrisant que très sommairement la langue française. Enfin, les conditions de vie très précaires des jeunes (bidonvilles, squats, etc.) ne leur permettent pas d'envisager une formation de longue durée (1 à 2 ans).

L'apprentissage reste cependant une piste privilégiée pour les jeunes pouvant prétendre à une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

- Les centres de formation de la Protection judiciaire de la jeunesse sont davantage accessibles. Cependant, la grande majorité des formations délivrées dans ces centres de formation ne sont pas qualifiantes ni diplômantes et constituent plutôt un temps de mobilisation pour des projets d'insertion futurs plus conséquents mais relevant des financements d'Etat ou des collectivités territoriales. Les jeunes ne mesurent pas toujours l'intérêt de s'investir dans une dynamique de formation ne leur offrant aucune perspective d'insertion à court terme.

6.2.3 Les ateliers scolaires

L'acquisition des savoirs de base (lecture, écriture, calcul) et la connaissance des rudiments de la langue française sont des pré-requis essentiels pour pouvoir envisager de suivre une formation professionnelle en France et d'accéder à un emploi.

Les dispositifs d'alphabétisation, de remise à niveau dans les savoirs de base, d'apprentissage du français étant la plupart du temps saturés, les jeunes ne pouvant y avoir que très exceptionnellement accès en raison des blocages juridiques, nous avons fait le choix de renforcer les ateliers scolaires de

notre centre de jour en diversifiant et en individualisant davantage l'apprentissage.

D'autre part, en développant notre réseau de partenaires, nous avons ouvert un nouvel atelier de français dans les locaux d'une association située à proximité d'un site très fréquenté par les jeunes.

A/ L'atelier scolaire hebdomadaire du centre de jour de Hors la rue

Les profils des jeunes accompagnés par notre association sont très diversifiés. Afin de répondre aux besoins de chacun, il est apparu nécessaire d'une part d'individualiser les apprentissages et d'autre part de proposer des apprentissages relevant de domaines différents :

- Le Français Langue Etrangère qui concerne les jeunes ayant déjà été scolarisés (y compris à un niveau relativement élevé) mais ne connaissant pas ou ne maîtrisant pas suffisamment le français.
- L'alphabétisation qui concerne les jeunes n'ayant pas été (ou pas suffisamment scolarisés) et ne sachant ni lire et écrire. Leur niveau de français à l'oral peut être en revanche relativement satisfaisant, en particulier par rapport à leurs besoins de communication.
- Les Ateliers concernant l'illettrisme et les savoirs de base qui concernent les jeunes ayant été peu ou irrégulièrement scolarisés et n'ayant pas acquis ou ayant perdus les savoirs de base (logique, opérations numériques, stratégies cognitives, maîtrise de l'écrit, etc.). Ces jeunes peuvent parfois maîtriser parfaitement le français à l'oral.

Ainsi, afin de proposer un accompagnement pédagogique de meilleure qualité et plus adapté aux besoins des jeunes nous avons dû procéder à différents ajustements :

- * recrutement de 5 bénévoles ;
- * coordination des bénévoles par l'intervenante FLE salariée à mi- temps concernant l'aspect pédagogique ;
- * achat d'outils pédagogiques.

B/ Ouverture d'un atelier de Français Langue étrangère hebdomadaire à proximité d'un site très fréquenté par les jeunes

Ce projet a pu être mené à terme grâce au partenariat mis en place avec l'Association Aurore. L'association nous met à disposition pour une durée d'un an une salle dans son local (Association Aurore / pôle Urgence, service itinérance) à raison d'une après midi par semaine (tous les jeudis de 14h à 18h).

Cet espace nous permet de proposer un atelier d'alphabétisation et ou de français une fois par semaine à des jeunes qui ne se déplacent pas jusqu'à notre centre de jour.

L'atelier est pris en charge par un ou deux éducateurs suivant le nombre de jeunes présents. Les jeunes ciblés sont des jeunes en situation de prostitution ou de mendicité qui ne souhaitent ou ne peuvent pas s'éloigner de leur lieu d'activité. Nous ouvrons également cet atelier aux jeunes majeurs, jusqu'à 21 ans. Nous avons, en effet, fait le constat que certains mineurs ne venaient pas au centre de jour car ils ne pouvaient y venir accompagnés de leurs « pairs » parfois majeurs.

Cet atelier qui s'appuie sur des supports ludiques comme l'improvisation théâtrale nous permet, au-

delà de l'aspect linguistique, d'évoquer toutes les questions liées de près ou de loin à la thématique du travail (la nécessité de parler la langue, la nécessité de se mettre à jour au niveau des papiers, les démarches à entreprendre au niveau des administrations, les risques du travail au noir, etc.).

6.2.4 Bilans pour l'année 2010

Faute de pistes pertinentes dans les dispositifs financés par l'Etat et ses collectivités territoriales, nous nous intéressons principalement aujourd'hui aux formations courtes (de 3 à 6 mois) qualifiantes menant rapidement à l'insertion professionnelle en France et en Roumanie voire dans d'autres pays européens.

12 jeunes ont été placés dans des dispositifs de formations professionnelles pour l'année 2010.

Sur les deux ans 27 jeunes ont pu intégrer un espace de formation professionnelle.

6.2.5 Les pistes à développer pour 2011

A/ Projet « Un permis pour l'emploi »

Ce micro-projet est à destination de jeunes âgés de 17 à 21 ans rencontrés alors qu'ils étaient mineurs, pour une grande partie originaires de la région de Craiova en Roumanie. Ce projet pilote concerne actuellement trois jeunes.

Ce projet leur donne la possibilité d'accéder à un emploi légal et de les réconcilier avec le monde du travail. Les jeunes deviennent acteurs dans toutes les étapes de la création de leur projet professionnel (compréhension de la législation relative à l'emploi, démarches pour la recherche d'emploi, etc.).

1/ Objectifs du projet :

- permettre aux jeunes d'obtenir une qualification rapidement (3 mois), avec des débouchés réels et une reconnaissance européenne ;
- offrir une alternative crédible à leur situation de grande précarité et aux dangers auxquels ils s'exposent (notamment dans le cas de la prostitution) ;
- agir positivement sur l'ensemble de la famille du jeune :
 - dans les situations où on ne peut s'appuyer sur les parents, faire des grands frères des modèles pour les enfants plus jeunes ;

- impact économique, qui pourrait faire évoluer les fonctionnements de la famille (mendicité des enfants et des jeunes femmes, prostitution des mineurs) ; modèle de réussite pour les petits frères et le reste de la famille ;
- agir positivement sur les pairs (notamment les jeunes en situation de prostitution sur le même site) : prouver qu'il existe des alternatives aux activités qui les mettent en danger.

2/ Les parties prenantes

- Association Hors la rue : assure la coordination du programme et le suivi des jeunes en France pendant et après la formation. Un éducateur est affecté à mi-temps sur ce projet afin de garantir son bon déroulement.
- Association Frères Europa (Roumanie) : assure la coordination du projet en Roumanie, en relation directe avec le chargé de mission du projet sur place.
- Auto-école Iriza (Roumanie) : assure la préparation des jeunes aux permis et la présentation à l'examen.
- Un chargé de projet qui assure le suivi des jeunes en formation et le lien avec l'auto-école : attestations de suivi, entretiens réguliers avec les jeunes, rapports écrits réguliers à Hors la rue pour informer de l'évolution du projet, etc.

3/ Coût du projet

Coût prévu pour 15 jeunes.

N° cpte	CHARGES / Dépenses	2011
60, 61, 62	Achats, services extérieurs : - Permis - Bourses - Transport	12 450 4 380 4 380
64	Charges de personnel : - Médiateur Roumain - Educateur social à mi-temps - Professeur FLE à mi-temps	1 200 17 386 10 800
	TOTAL	50 596

6.3 LA FONDATION DECATHLON

En 2010, un projet éducatif de séjour en mer a été réalisé. Ce projet a eu lieu la première semaine du mois de mai, 4 jeunes garçons suivis par l'association et deux éducateurs ont participé au séjour.

Le projet s'est déroulé au large de La Rochelle sur le bateau de « Notre dame des flots ».

Le projet voile a nécessité en tout 6 950 euros dont 1 800 ont été apportés par la fondation Décathlon. Le reste du financement a été acquis à travers différentes initiatives que l'association a mis en place (brocantes, randonnées, campagne d'appel aux dons, vente de gâteaux, etc.).

Pour l'association, l'organisation d'un séjour de rupture était une première dans son histoire. En effet, l'équipe de Hors la rue, toujours attentive au développement de nouvelles stratégies et actions éducatives, a proposé aux jeunes de s'investir dans un projet « Voile ».

Le public ciblé par ce projet était constitué de jeunes âgés de 13 à 17 ans. Au final, 4 jeunes garçons ont fait partie de l'équipage. Certains ne bénéficiaient pas d'une prise en charge ou d'une scolarisation et étaient en dehors de tout système de protection de l'enfance.

Pendant la semaine, l'équipage a fait plusieurs arrêts (Île d'Yeu, Île d'Aix, Île d'Oléron) et parfois des activités alternatives ont dû être mises en place (balades à vélo, football, visites, etc.).

L'objectif général de ce projet était de « proposer aux jeunes de se retrouver dans un cadre différent, en rupture avec leur quotidien, afin de faire émerger ou de conforter en eux, un désir de changement, voire un véritable projet de vie ».

La préparation du séjour et sa réalisation était l'occasion de travailler sur la valorisation de « l'estime de soi », l'apprentissage du « Vivre ensemble », du respect du cadre et des règles, l'inscription dans une démarche de projet, et la mise en protection des jeunes.

Durant la préparation du séjour, plusieurs activités ont été proposées comme des cours de natation, des ateliers de découverte du monde marin, une visite au musée de la marine. De nombreux entretiens ont aussi été réalisés durant tout le projet pour évaluer la dynamique et l'investissement des jeunes. Cela a aussi été l'occasion de travailler en partenariat avec les parents de certains jeunes.

Le projet a été un réel succès dans son ensemble, les objectifs définis en amont ayant été en grande partie remplis.

Voici quelques phrases des jeunes pour résumer le séjour sur le bateau :

« *Super, trop super ! Je veux y retourner l'année prochaine* ».

« *Ce séjour, c'est comme si j'avais fais le tour du monde, ça reste dans la tête pour toute la vie* ».

« Ca fait changer d'air, c'est très bon, ça fait du bien, ça permet de réfléchir et ça faisait longtemps que j'étais pas tranquille comme ça... c'est une très belle histoire qui reste pour la vie, ça, dans la tête, je te jure ».

« Avant je pensais toujours à mes problèmes de papiers, à ma famille parce que j'étais tout seul, mais sur le bateau, j'ai oublié tout et ça c'est très bon. Quand je suis revenu, c'était difficile, j'ai repensé très vite aux problèmes de papiers parce que c'est pas des petits problèmes, ça bloque tout et maintenant j'ai 17 ans et demi en plus ».

Les résultats encourageants de cette première expérience de séjour de rupture ont conduit l'équipe de « Hors la rue » à renouveler ce type d'action en 2011.

6.4 FONDATION VINCI POUR LA CITE ET FONDATION VEOLIA POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE JOUR DE L'ASSOCIATION HORS LA RUE

Depuis maintenant 1 an, l'association Hors la rue a installé son nouveau centre de jour à Montreuil. Ce projet a été possible en partie grâce aux financements obtenus auprès de la fondation Vinci pour la Cité et de la fondation Veolia.

Le nouveau centre de jour était devenu une nécessité pour Hors la rue. En effet, l'activité de l'association ne cessant de croître ces deux dernières années, il était indispensable de déménager dans de nouveaux locaux pour pouvoir poursuivre nos actions et garantir un accueil de qualité aux mineurs.

Le déménagement a permis d'obtenir un espace plus fonctionnel et plus adapté aux besoins. Nous avons ainsi pu créer de nouveaux espaces comme une salle d'attente pour les familles, une salle de cours de français avec des ordinateurs, une salle d'activité avec un coin bibliothèque et un espace informatique destiné à l'insertion professionnelle pour pouvoir concevoir son CV, effectuer des recherches de stage dans des entreprises d'insertion.

Le centre de jour représente un vrai outil de travail pour les éducateurs afin de pouvoir tisser une vraie relation avec les jeunes.

6.4.1 La fondation Vinci pour la Cité

La fondation Vinci pour la Cité a financé à hauteur de 30 000 euros les travaux d'aménagement et d'équipement des nouveaux locaux de l'association Hors la rue à Montreuil.

L'installation du centre de jour dans les nouveaux locaux a nécessité un réaménagement complet de l'espace.

Une partie des travaux relatifs à la mise aux normes des installations (électricité, plomberie, etc.) a été prise en charge par la mairie de Montreuil et les travaux relatifs à l'aménagement de l'espace ont été pris en charge par la Fondation Vinci pour la Cité ainsi qu'une partie du financement du matériel informatique.

6.4.2 La fondation Veolia

Hors la rue a fait appel à la fondation Veolia pour aménager les nouveaux locaux du centre de jour. L'association a obtenu 25 000 euros de la fondation.

Cette subvention a permis de pouvoir aménager :

- la cuisine ;
- les bureaux de la partie administrative et éducative ;
- l'équipement de la salle des jeunes.

6.5 LE MECENAT DE COMPETENCE

Hors la rue a également développé de nouvelles formes de partenariats privés dans le cadre du mécénat de compétence.

Nous avons collaboré avec des professionnels travaillant au sein de la direction de la communication de la Société Générale qui ont pu nous apporter leurs conseils d'experts. Le travail a essentiellement porté sur la mise en place du nouveau site internet et de la nouvelle plaquette.

Un deuxième partenariat s'est mis en place avec la société Quantic, spécialiste de l'infrastructure des systèmes d'information. Quantic a réalisé en mars une mission d'audit du parc informatique. Suite à cet audit, l'association a entamé avec Quantic une refonte de son système informatique, notamment sur les aspects suivants : optimisation de l'architecture et sécurisation des données.

Cette refonte progressive assurée par la division technique de Quantic a été complétée par un accompagnement au changement et un transfert de compétences auprès de quelques uns des salariés de l'association.

6.5.1 Les outils de communication

En 2010, Hors la rue a souhaité renouveler ses outils de communication.

Pour renforcer la cohérence de son action l'association a désigné deux personnes du Conseil d'administration référents sur tous les aspects de la communication. Elles soutiennent la structure salariée dans ces actions.

A/ La plaquette de présentation

L'ancienne version ne correspondant plus aux besoins et attentes de l'association, nous avons décidé de refaire totalement la plaquette de présentation.

Cela a fait l'objet d'une collaboration entre la direction, la coordinatrice de l'équipe éducative et les personnes du conseil d'administration afin d'avoir un vrai outil de communication à destination des partenaires institutionnels et associatifs.

Le visuel a été réalisé par une bénévole graphiste.

Hors La Rue apporte depuis une dizaine d'années une aide aux mineurs étrangers en danger. Depuis la création de l'association, la situation s'est profondément dégradée, et le public a beaucoup changé : chaque année toujours plus de jeunes dans des situations de plus en plus difficiles. Notre préoccupation actuelle est la très forte augmentation du nombre de mineurs en situation de traite des êtres humains. Face à ce constat grave et préoccupant, nous devons redoubler d'efforts pour inventer les moyens les plus pertinents et les plus efficaces permettant de sortir au plus vite les enfants de ces situations abjectes. Ces jeunes ont besoin de la mobilisation et des compétences de tous : institutions, services sociaux, police, associations pour parvenir aux meilleures solutions.

Édouard Donnelly,
Président de Hors la rue.

NOS PARTENAIRES

Partenaires techniques

Ministères, collectivités locales, Commission Européenne, Associations agissant dans les domaines de la protection de l'enfance, de la prévention, du social et de la solidarité, ONG et institutions locales en Roumanie, Italie, Bosnie, Allemagne, Espagne, ...

Partenaires financiers

Ministère des affaires sociales, Ministère des Affaires étrangères, Région Ile de France, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Département de Paris, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Conseil Général de l'Essonne, Fonds européens (DAPHNE III, SRAP, ...), Fondation Société Générale pour la solidarité, Fondation de France, Fondation Vinci pour la Cité, Fondation Veolia.

INFORMATIONS PRATIQUES

70 rue Douy Delcoupe
93100 Montreuil

Téléphone : 01.41.58.14.65
Équipe mobile : 06.13.26.03.22
Télécopie : 01.43.62.94.36
contact@horslarue.org



Si vous souhaitez nous soutenir !
www.horslarue.org



" L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours. "

Déclaration des droits de l'enfant (Nations Unies, 1959).

QUI SOMMES-NOUS

Hors la rue est une association de loi 1901 qui a pour objectif d'apporter un soutien aux mineurs étrangers en danger dans un contexte migratoire.

L'association s'est donnée les missions suivantes :

- * Repérer et accompagner ces mineurs vers le droit commun.
- * Œuvrer à une meilleure prise en compte du phénomène des mineurs étrangers en danger par les acteurs institutionnels, politiques et associatifs.

MOYENS D'ACTION

L'équipe éducative est organisée suivant un roulement centre de jour/équipe mobile permettant de répondre aux deux axes principaux de l'action :

- accueil sur le centre de jour.
- travail de rue.

Cette organisation permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir une vision globale des parcours des jeunes, et d'accéder à une meilleure compréhension des situations individuelles.

Hors la rue en chiffres

Environ 300 tournées par an ;
271 nouveaux contacts ;
175 jeunes suivis ;
58 % des jeunes rencontrés n'avaient jamais été en contact avec des institutions.

Le centre de jour représente l'espace « intermédiaire » entre la rue et les dispositifs de droits communs.

Il permet aux adolescents en errance, désocialisés, victimes de maltraitance et/ou d'exploitation de refaire l'expérience d'une rencontre manquée, une relation à l'adulte bienveillante, structurante et régulière.

Le centre de jour est ouvert aux mineurs sur le principe de la libre-adhésion et dans le cadre d'horaires prédéfinis assurant une présence éducative, stable et régulière.

Les jeunes peuvent également :

- participer aux cours de Français Langue Étrangère, aux activités culturelles et/ou sportives.
- prendre un repas chaud, une douche et laver leur linge.

Les jeunes majeurs sont accueillis sur rendez-vous pour un entretien d'orientation.

Le travail de rue via les tournées de rue s'effectue sur les lieux de vie ou d'activité des jeunes. Le but est d'aller à la rencontre des jeunes en danger, d'établir une relation de confiance et d'être à leur écoute. L'équipe de rue assure des présences régulières en journée comme en soirée sur ces lieux propices à l'approche de ces publics spécifiques, méfiant à l'égard des institutions et des associations et le plus souvent non demandeurs d'aide.

L'intervention éducative s'adresse à un public adolescent et préadolescent étranger en danger, notamment aux mineurs roumains ou issus de la communauté rom.

Pour les situations les plus complexes concernant les mineurs d'origine roumaine, nous avons la possibilité de procéder à des enquêtes sociales dans le pays d'origine en nous appuyant sur un réseau de partenaires locaux (institutionnels, associatifs).

ACTION MILITANTE ET EXPERTISE

- Œuvrer à une meilleure prise en compte du phénomène par les acteurs institutionnels, politiques et associatifs, y compris au niveau international :

- * Militier pour une réglementation plus juste.
- * Diffuser notre expérience auprès des différents acteurs confrontés au phénomène des mineurs isolés étrangers.

- Former les intervenants sociaux sur l'aspect culturel, les causes de la migration, l'évolution sociologique des mineurs, la prise en charge, etc...

- Comprendre et lutter contre les phénomènes d'exploitation des mineurs. Depuis quelques années, de plus en plus de mineurs avec lesquels nous travaillons sont en situation d'exploitation. Les causes, les types d'asservissement et les formes sont très diversifiées. Afin de pouvoir lutter contre ces atteintes aux enfants extrêmement graves il est nécessaire de bien comprendre chaque situation et de construire des solutions adaptées. Ce travail nécessite un partenariat étroit avec les autorités françaises ainsi que celles des pays d'origine de ces jeunes.

Actuellement, une réflexion est en cours sur la réalisation d'une nouvelle plaquette qui s'adresserait plus aux institutions européennes. Elle expliciterait les différentes activités de l'association et les actions qui sont développées au niveau européen. Cette plaquette serait bien sûr en anglais et sera peut être réalisée dans le cadre d'un nouveau mécénat de compétence.

B/ Le site internet

Pour les mêmes raisons, il était important de penser la refonte totale du site internet.

Nous avons donc travaillé en commun avec des personnes de la direction de la communication de la Société Générale à travers plusieurs séances de réflexion afin de trouver l'architecture du site qui correspondait le mieux à nos attentes.

Le but étant de faire du site internet un vrai outil de communication pour tous nos partenaires institutionnels mais aussi associatifs. Faire en sorte qu'il soit simple d'utilisation et qu'il mette en valeur les différentes actions que développe l'association auprès des mineurs étrangers en danger.

La Société Générale nous a aidés à trouver par la suite un webmaster qui s'est porté bénévole sur ce projet et qui travaille encore avec nous à l'heure actuelle.

De plus, la graphiste qui a également travaillé sur la plaquette, a réfléchi sur le visuel du site internet bénévolement.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les personnes qui ont travaillé sur les différents outils de communication :

- Franck Simon, webmaster.
- Charlotte Le Dantec, graphiste.
- Mathilde Le Reverend, chargée de l'animation, direction communication, Société générale.
- Olivier-Armand Poly, responsable adjoint du pôle éditorial, direction communication, Société Générale.
- Benoit Denechere, direction communication, Société Générale.

7 – LES ACTIONS A L'ETRANGER

Depuis plus de cinq ans l'association développe une série de projets de prévention aux risques liés à la migration dans les pays d'origine. Si pendant longtemps nous avons travaillé essentiellement en Roumanie, 2010 a marqué le début d'une collaboration importante avec la Bosnie. Hors la rue participe également à plusieurs projets européens.

7.1 PROJET DE PREVENTION DANS LA REGION DE CRAIOVA

Face à l'augmentation du nombre de jeunes venant du sud de la Roumanie vivant dans des situations très précaires en 2009, un partenariat avec l'inspectorat scolaire du Judet de Dolj a été mis en place pour la formation de médiateurs roms à la prévention des risques liés à la migration. En 2010, les actions ont consisté à :

- approfondir la connaissance des formes de migrations et des situations via l'échange d'information entre Hors la rue, les médiateurs roms (conseil judetan Dolj), les enseignants, et les assistants sociaux des villages ;
- en fonction du projet migratoire de la famille et de l'âge des enfants, repérer et prévenir les groupes à risque pouvant faire l'objet d'exploitation à leur arrivée en France ;
- à travers la connaissance des médiateurs roms trouver des formes de sensibilisation appropriées pour les familles à risque ;
- permettre le suivi des jeunes et de leur famille rentrés en Roumanie afin de lutter contre l'abandon scolaire ;
- accompagner les autorités locales pour leur permettre de se réappropriier le projet dans son ensemble et de l'étendre au niveau national.

Pour ce dernier point un travail spécifique sur un guide destiné aux médiateurs roms qui tient compte notamment des risques liés à la migration est en cours de rédaction par l'inspectorat scolaire de Dolj et Hors la rue. Il fera l'objet d'une publication au niveau national et sera utilisé lors des sessions de formation des médiateurs scolaires roumains. Cette publication est soutenue par l'ambassade de France en Roumanie.

7.2 PROJET DE PREVENTION DANS LA REGION DE TUZLA EN BOSNIE

Depuis 2010, suite à plusieurs missions en Bosnie, HLR a décidé de mettre en place un projet avec l'association Zemlija Djece dont les objectifs sont :

- lutte contre la traite (travail forcé, mendicité, vol forcé, prostitution) ; lutte contre « l'achat des filles » délaissées par leurs parents ;
- mise en place d'une protection et d'alternatives locales.

Ce projet pilote est prévu pour une durée de 2 ans et sera repris par les institutions bosniennes et/ou les institutions internationales. Il s'agit surtout de démontrer aux autorités, chargées de la lutte contre le trafic des êtres humains que des alternatives sont possibles grâce à des projets locaux très ciblés permettant de travailler au quotidien avec les victimes potentielles de ce phénomène.

Les publics cibles correspondent aux victimes mineures potentielles ou identifiées à savoir :

- jeunes filles roms élevées par des tiers (autres que leurs parents) ;
- familles pauvres souvent ré-installées (suite aux différents déplacements de population qu'a connu la région) dans les localités roms autour de Tuzla.

Les principales actions du projet ont consisté à :

- approfondir la connaissance des formes d'exploitation et des situations via **l'échange d'information et l'échange de pratiques entre Hors la rue et les éducateurs de l'association Zemlija djece**. Concrètement, des échanges d'éducateurs entre les deux associations ont eu lieu afin de travailler sur les méthodes d'intervention et d'accroche mais également de mieux comprendre les stratégies des enfants victimes ;
- élaborer des **formes de sensibilisation appropriées pour les groupes à risque** ;
- **accompagner les groupes à risque vers la scolarisation et la formation professionnelle**. Il s'agit de proposer des alternatives à la migration précoce. L'association bosnienne a déjà mis en place plusieurs formations qualifiantes (couture, coiffure, etc.). D'autres apprentissages seront développés en fonction du marché de l'emploi local. Par ailleurs, notre partenaire bosnien a mené un travail de lutte contre la déscolarisation en sensibilisant les familles à risque.

Ce projet s'effectue avec le soutien et le partenariat du ministère des Affaires étrangères (MAE), du Conseil général de Seine-Saint-Denis (CG 93), du Conseil général de Paris (CG 75), de l'Unité éducative auprès des tribunaux de Paris (UEAT 75) et du ministère de la Justice.

7.3 LES PROJETS EUROPEENS

7.3.1 Projet Leonardo

Ce programme, proposé par la Voix De l'Enfant en partenariat avec l'Italie, la Roumanie et l'Espagne permet des échanges de travailleurs sociaux entre ces différents pays. En 2010, HLR a participé à 3 rencontres en Espagne, en Italie et en France qui ont permis notamment de mieux approfondir la connaissance institutionnelle de ces pays, les problématiques liées aux mineurs étrangers et plus particulièrement aux mineurs roumains. Cela nous permet aussi de constituer un réseau de partenaires au niveau européen de plus en plus nécessaire étant donné les situations « d'errance européenne » de certains jeunes que nous suivons.

7.3.2 Projet SRAP (addiction prevention within roma and sinti communities)

Ce projet contribue à la prévention de la dépendance aux drogues légales et/ou illégales parmi la population des jeunes roms en Europe. Il doit permettre à HLR d'améliorer sa compréhension et surtout ses outils éducatifs pour lutter contre les conduites toxicomanes des jeunes que nous suivons en situation d'errance. En décembre, nous avons effectué 3 focus groups avec 12 jeunes particulièrement vulnérables, des associations de prévention et des institutions comme l'Agence régionale de la santé, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la Protection judiciaire de la jeunesse. Ces sessions ont démontré l'urgence à agir sur ces questions rarement identifiées par l'ensemble des acteurs.

Le projet est financé par l'Agence européenne de la santé. Les pays impliqués sont : la France, l'Espagne, l'Italie, la Slovénie, la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie, soit 11 partenaires publics et associatifs dont 1 réseau européen et 1 université. Le coordinateur est la commune de Bologne. Le projet a démarré en juillet 2010 et se déroulera sur une période de 3 ans.

7.3.3 Projet ACKNOW (Acquiring knowledge and raising the quality of services targeted to minors victims of violence)

Ce projet a pour objectifs :

- de contribuer à la protection des enfants et des jeunes contre la violence ;
- d'augmenter le niveau de connaissance sur la protection de la santé, de la cohésion sociale, du bien-être et des services de chaque zone géographique ;
- d'échanger sur les expériences de bonnes pratiques ;
- de créer un ensemble d'indicateurs d'auto-évaluation sur la qualité de ces services ;
- d'améliorer les programmes et les politiques destinés aux enfants victimes de violence.

En 2010, nous avons participé à deux voyages d'étude en Italie et en Espagne et mené une

recherche-action auprès des professionnels de l'enfance confrontés à la maltraitance. Cette recherche a permis de mettre l'accent sur les lacunes associatives et institutionnelles dans la prévention, la lutte et la prise en charge des violences sur les mineurs. Les partenaires sont : l'Italie, l'Espagne, la Roumanie, la France et la Bulgarie. La fin du projet est prévue pour décembre 2011. La coordination est effectuée par la région de Lombardie. Ce projet s'inscrit dans le programme DAPHNEIII (2007-2013) financé par l'Union européenne, **pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes et protéger les victimes et groupes à risques.**

8 – LES ACTIONS DE PLAIDOYER

Au-delà de son action de terrain, Hors la rue considère qu'il lui appartient, en tant qu'association, d'analyser la situation des mineurs étrangers en danger en France, de proposer des solutions et de s'exprimer dans le débat public dans le souci constant de faire progresser leurs droits.

Aussi, les actions de plaidoyer ont toujours été inscrites au cœur du projet associatif d'Hors la rue et nous avons été amenés à nous exprimer à plusieurs reprises au cours de l'année 2010.

8.1 LES ACCORDS FRANCO-ROUMAINS

En octobre 2002, des accords entre la France et la Roumanie ont été signés afin de faciliter le rapatriement des mineurs isolés.

Ces accords posaient des conditions :

- la saisine du juge des enfants ;
- l'accord du jeune ;
- les enquêtes sociales préalables à tout rapatriement ;
- les suivis après le retour.

En février 2007, de nouveaux accords ont été signés entre la France et la Roumanie.

Ces derniers prévoyaient notamment que le Parquet, et non plus seulement les juges des enfants, pourraient désormais lancer la procédure de rapatriement des mineurs isolés roumains, sur simple validation des autorités roumaines, sans qu'aucune enquête sociale n'ait été effectuée dans la famille du jeune.

Alors qu'une évaluation des premiers accords devait être faite tous les 6 mois, à notre connaissance, aucune évaluation n'a été effectuée.

Selon nous, seul un bilan qualitatif et approfondi du premier accord de 2002 permettrait de jeter les bases d'un nouveau dispositif juste et efficace pour le bien de ces enfants. C'est pourquoi, **nous avons décidé en 2009 de mener une étude sur le parcours des jeunes roumains rentrés dans le cadre du premier accord et hors dispositif. Cette étude⁹ en lien avec le CREDOC¹⁰ a confirmé notre sentiment que la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant avait bien souvent été insuffisamment assurée lors de leur rapatriement en Roumanie.**

Ce nouvel accord en 2007, loin de corriger les flottements inacceptables constatés lors de la mise en œuvre du premier accord franco-roumain, risquait d'aggraver encore la situation actuelle en ouvrant la

⁹ Consultable sur le site www.horslarue.org

¹⁰ Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie

voie aux retours systématiques sans aucune garantie d'amélioration de la prise en charge des mineurs en Roumanie.

Hors la rue s'est fortement mobilisée tout au long de l'année 2010 pour alerter sur les dangers de ces nouveaux accords et affirmer que la protection de l'enfance devait prendre le pas sur toute autre considération et en particulier sur une logique de contrôle des flux migratoires.

Nous avons publiquement pris position, averti les parlementaires appelés à se prononcer sur la ratification de ces accords et tenté d'expliquer dans l'opinion publique, les enjeux de cette décision.

Ces accords ont finalement été ratifiés le 7 octobre 2010 par le parlement.

Cependant, répondant à notre demande et reprenant les argumentaires que nous avons fournis, des parlementaires ont saisi le conseil constitutionnel sur ce texte. Le 4 novembre, celui-ci a reconnu l'inconstitutionnalité de ces accords. Il a en particulier considéré que l'absence de saisine du juge des enfants dans cette procédure ne permettait pas au mineur ou à son avocat ou son représentant de faire connaître ses observations ou son désaccord, et ainsi ne respectait pas le principe du contradictoire.

Nous nous félicitons de cette décision qui conforte l'appréciation que nous avons porté sur ces accords.

Il est aujourd'hui nécessaire que de nouveaux accords soient négociés entre la France et la Roumanie pour permettre le retour de certains mineurs dans leur pays d'origine lorsque cela correspond à leur intérêt supérieur. Hors la rue sera particulièrement attentif à ce que la logique de la protection de l'enfance en soit la seule base.

8.2 LA MISE EN CAUSE DE LA MINORITE ROM

Depuis plusieurs années, la minorité Rom est particulièrement visée par des discours stigmatisants et par la politique du chiffre en matière d'expulsion. Avant l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne, les citoyens de ces deux pays constituaient plus de 30% des expulsions réalisées en France.

Depuis le 1er janvier 2007, les Roumains et les Bulgares sont des citoyens européens. Pourtant, ils représentent toujours plus de 30% des expulsés.

Les autorités françaises ont en effet « inventé » le mécanisme du « rapatriement humanitaire ». Par ce biais, ces personnes deviennent des « expulsés volontaires » en échange d'un pécule de 300 euros par adulte et 150 euros par enfant.

Le but de ce système est avant tout de gonfler les chiffres des expulsions. Il entraîne énormément de pratiques administratives et policières plus que contestables. Ces expulsions volontaires sont bien souvent obtenues par des pressions exercées sur les personnes. Celles-ci préfèrent souvent céder,

tout en sachant que rien ne les empêche, en qualité de citoyens de l'UE, de revenir parfaitement légalement en France plus tard, quitte à subir un nouveau renvoi.

Cette politique totalement inutile est responsable de dérapages, de discriminations et de la stigmatisation de cette minorité.

D'autre part, le maintien de mesures transitoires décidé par la France fait d'eux des citoyens européens de seconde zone. Il empêche en particulier leur accès à l'emploi faisant ainsi obstacle à leur intégration et les maintient dans des conditions de vie extrêmement précaires.

Le maintien des mesures transitoires et la poursuite de cette politique d'expulsions sont aujourd'hui les obstacles majeurs à l'intégration de ces communautés Roms en France. Elles participent également à la difficulté du travail d'accompagnement des personnes mené par les associations qui les soutiennent. En effet, chaque expulsion (d'un terrain, ou vers le pays d'origine) interrompt le travail engagé et implique quasiment de repartir à zéro ensuite. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Ces démarches prennent en effet du temps. Il arrive fréquemment qu'au bout de plusieurs semaines d'efforts pour obtenir l'inscription à l'école et la prise en charge d'un jeune, tout soit réduit à néant.

Hors la rue s'est exprimée fortement au cours de l'année 2010, en particulier au sein du réseau Romeurope auquel nous participons, pour dénoncer cette politique et ses effets.

Cette expression forte a été rendue plus nécessaire encore par le discours de Nicolas Sarkozy le 30 juillet 2010. Pour la première fois, un président de la République en exercice liait explicitement la question de la délinquance à celle de l'immigration et pointait du doigt la minorité Rom. Ce discours a été suivi de l'appel à la multiplication des expulsions relayé par de nombreuses personnalités de la majorité gouvernementale.

Nous considérons que de tels discours, prononcés par les plus hautes autorités de l'Etat sont inacceptables. Ils ne font qu'alimenter la méfiance, la xénophobie et le rejet de l'autre. Notre travail quotidien auprès de jeunes en danger nous amène au contraire à réclamer la mise en place d'une politique volontaire d'accueil et d'intégration. Cette démarche est la seule qui permette d'améliorer les conditions de vie de ces personnes en très grande précarité sociale et en particulier d'assurer la protection des enfants et le respect de leurs droits.

9 - ANNEXES

ANNEXE 1 :

Typologie en fonction des différentes formes d'asservissement (extrait du rapport 2009).

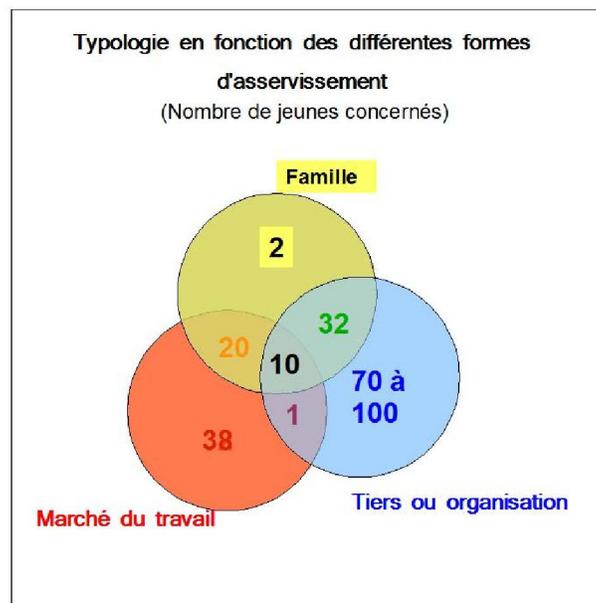
La plupart des typologies sur la traite des êtres humains se fonde sur l'activité pratiquée en distinguant par exemple l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique puis en créant des sous catégories, pornographie - prostitution / esclavage domestique - travail agricole... Cette catégorisation nous semble, dans le cas des mineurs que nous rencontrons, peu opérante pour deux raisons majeures :

- beaucoup de jeunes passent d'une « activité » à une autre ou subissent différentes formes d'exploitation,
- « l'activité » ne dit rien sur la nature des contraintes subies, ni sur les causes. Par exemple, des jeunes se prostituant sur un même endroit recouvrent en fait des situations très diverses (voir la partie sur les jeunes de la Gare du Nord).

La présentation que nous avons choisie repose sur 3 ensembles pouvant se superposer et mettant en avant les processus aboutissant à la traite. Comme toute tentative de catégorisation ces ensembles sont par nature schématiques et ne rendent pas nécessairement compte des mouvements d'une catégorie à l'autre.

Les trois ensembles sont :

- Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail ;
- Asservissement lié à la famille ;
- Asservissement lié à un tiers et/ou à une organisation.



Nous allons commencer par prendre chaque ensemble séparément :

1) Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail

La grande majorité est composée de garçons âgés entre 15 et 18 ans, qui décident, sans *contrainte apparente* d'un tiers ou de la famille, de pratiquer la prostitution. Le processus qui conduit des mineurs migrants à cette activité est relativement connu et détaillé¹¹. De manière très schématique le cheminement est le suivant : à son arrivée, le jeune migrant, confiant dans ses espoirs de réussite, se confronte à un marché du travail extrêmement concurrentiel et difficile d'accès quelque soit la voie légale ou illégale. Les autres jeunes, présents depuis plus longtemps, vont souvent le « conseiller » sur les activités rémunératrices accessibles compte tenu de sa situation. Rapidement, le coût de la vie, les difficultés de logement et quelques expériences de boulots au noir mal payés l'obligent à revoir sa stratégie initiale. Plusieurs choix s'offrent alors à lui :

- la mendicité (souvent mauvaise pour l'estime de soi surtout chez les garçons),
- le vol et les différents petits trafics (rarement souhaité et avec la menace de se retrouver en prison),
- la protection de l'enfance, qui reste mal connue (assimilée au foyer contraignant et à l'absence de débouchés après 18 ans),
- la prostitution, qui, dans ce contexte, apparaît souvent comme la solution la moins pire et où l'argent, semble être plus « facile » à gagner qu'ailleurs...

En 2009, certains jeunes nous ont confié pratiquer cette activité depuis plusieurs années dans différents pays d'Europe passant par un client ou par des associations pour la nourriture, la santé, l'hébergement sans qu'une véritable alternative se dessine.

ü Solution

Pour ces jeunes, l'accès à la formation professionnelle rémunérée (ouverte aux ressortissants de l'Union européenne à l'exception, dans la pratique, des Bulgares et des Roumains) semble être la seule alternative capable de susciter une vraie adhésion de leur part. En parallèle un suivi éducatif, voire psychologique, pour les jeunes souffrant de traumatismes s'impose.

2) Asservissement lié à la famille

Il s'agit ici de familles mal traitantes qui décident d'utiliser leurs enfants pour faire de l'argent. Contrairement à une idée souvent véhiculée, en 2009 comme lors des années précédentes, très peu d'enfants dans cette situation ont été rencontrés par HLR.

¹¹ Mai, N. (2007) *L'Errance et la prostitution des mineurs et des jeunes majeurs migrants dans l'espace de l'Union Européenne*, http://research-units/iset/wps/wps_home.cfm

ü **Solution**

Dans les situations de maltraitance les plus graves il est nécessaire de retirer la garde des enfants aux parents pour les confier à l'aide sociale à l'enfance. Cependant, quand le juge estime que le maintien dans la famille est préférable pour l'enfant, l'obligation de scolarité avec un suivi des présences par les éducateurs de l'ASE peut changer radicalement la situation. Au vu des délais d'inscription, souvent de plusieurs mois, ces mesures sont rarement choisies. Il nous semble donc nécessaire qu'un travail soit fait avec l'Education nationale pour qu'elle s'engage à proposer des places à ces enfants dans un délai ne dépassant pas un mois.

3) Asservissement lié à un tiers et/ou à une organisation

Il s'agit ici de la forme de traite la plus organisée, à savoir des enfants amenés en France puis utilisés pour faire de l'argent via des menaces physiques et psychiques. Cela concerne essentiellement des jeunes filles (certaines n'ayant pas plus de 10 ans) provenant d'ex-yougoslavie. Elles sont exploitées en France comme pickpockets puis, aux alentours de 16 ans, seraient envoyées dans d'autres pays pour y être prostituées. Les formes de pression, la provenance exacte des enfants demeurent extrêmement floues car aucune n'a pu être protégée faute de dispositif spécifique.

En 2009, malgré de nombreuses réunions sur le sujet et l'interpellation des politiques au plus haut niveau, aucun dispositif de protection concernant ces mineurs n'a vu le jour.

ü **Solution**

Pour ces victimes, l'adaptation du dispositif AcSé¹² permettant l'éloignement et la prise en charge nous paraît nécessaire. Nous proposons en annexe de ce rapport un schéma de protection en deux phases et une prise en charge des mineurs victimes par des professionnels formés travaillant au sein des foyers de l'ASE.

4) Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à la famille

Certaines familles n'accédant pas à des activités suffisamment rémunératrices décident de mettre leurs enfants à contribution. Dans certains cas, la situation temporaire dure et s'amplifie. Les enfants doivent alors ramener une part de plus en plus importante des revenus de la famille. En 2009, les jeunes rencontrés dans cette situation pratiquaient essentiellement la mendicité jusqu'à des heures tardives. Ils étaient âgés entre 8 et 14 ans.

¹² Coordonné par l'ALC Nice.

Ü **Solution**

La solution décrite plus haut, concernant l'obligation scolaire par le juge des enfants est souvent la mieux adaptée, à condition, encore une fois que l'enfant puisse obtenir une place rapidement à l'école et que des aides sociales facilitant sa scolarité puissent être proposées (cantine, allocation pour les fournitures scolaires, vêtements ...). Pour que cette solution soit viable, un accompagnement des parents vers l'emploi ou des aides sociales pour la famille facilitera l'insertion à moyen terme.

5) Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à un tiers

Il s'agit principalement de l'exploitation économique qui reste pour nous très difficile à repérer et qui semble moins développée chez les mineurs provenant d'Europe de l'Est que parmi d'autres populations (notamment asiatique).

Ü **Solution**

L'accession à la formation professionnelle rémunérée dans le cadre d'une prise en charge ASE représente souvent la meilleure solution. Elle valorise souvent le jeune qui possède déjà de nombreuses compétences professionnelles.

6) Asservissement lié à la famille et à un tiers

En 2009, nous avons rencontré un groupe important de jeunes dont une partie est accompagnée par leur famille et qui ont pour spécialité le vol (notamment au distributeur automatique de billets) depuis plusieurs années et dans différents pays. Là encore, la présence d'une organisation semble relativement évidente mais cette imbrication entre cellule familiale et personne tiers rend difficile toute adhésion à un projet peu ou pas rémunérateur.

Ce champ recouvre aussi la prostitution de jeunes filles mineures où la famille est partie prenante. En 2009, parmi les quelques situations que nous avons suivies la plupart du temps, le fiancé ou un membre de la cellule familiale était impliqué. L'enfant rentre alors dans un conflit de loyauté envers sa famille et préfère continuer son activité plutôt que trahir ses proches. Les quelques enquêtes qui ont abouti en France ou en Roumanie démontrent que ce type d'exploitation d'apparence familiale commence par un recrutement via la séduction de la fille, de la tante ou de la mère. Les principaux organisateurs restent la plupart du temps au pays déléguant à la famille ou à d'autres filles le soin de récupérer l'argent.

Ü **Solution**

Dans ces deux situations une rupture avec le milieu familial semble souvent nécessaire. Le système

d'éloignement et de prise en charge décrit plus haut doit être tenté. Souvent, le fait de savoir que certains jeunes ont « tenu » et n'ont plus à pratiquer le vol ou la prostitution suffit à décider ceux qui hésitaient à demander une protection.

7) Asservissement lié aux trois ensembles

Cela correspond aux jeunes dont les familles ont des dettes importantes et qui doivent participer à leur remboursement le plus rapidement possible pour éviter que les intérêts ne soient trop importants. Cet aspect est largement détaillé dans le rapport 2008, dans la partie « les jeunes exploités, le système de la Kamata ». Il faut cependant souligner que dans la plupart des situations les familles réussissent à sortir de ce système de dettes d'une manière ou d'une autre. Cependant, les conséquences sur les enfants habitués à des activités dangereuses sont à long terme. En effet, ces derniers ont tendance à poursuivre ces activités pour aider leur famille toujours dans le besoin, pour leur propre compte ou pour le nouveau foyer qu'ils ont fondé.

ü Solutions

Plus cette situation est décelée rapidement, plus on évite que ces enfants s'installent dans une « carrière » d'enfants des rues. L'accès à la scolarisation et à la formation professionnelle sont des voies de sorties. Cependant, sans un long travail de repérage et d'accroche ainsi qu'une bonne analyse des contraintes pesant sur la famille il est difficile de faire adhérer le jeune pris dans un conflit de loyauté. La pression mise par le juge pour enfant concernant la scolarisation peut entraîner l'abandon par l'usurier du remboursement des intérêts.

ANNEXE 2 :
Article paru dans *Le Monde*, du 3 septembre 2010.

Derrière la politique-spectacle, des enfants roms victimes d'exploitation.
***Le Monde* | 02.09.10 |**

Après plusieurs semaines d'agitation autour des Roms roumains et bulgares et l'accélération des démantèlements des camps et des retours "volontaires", le ministère de l'intérieur publie une statistique censée justifier les actions menées en raison d'une augmentation exponentielle de la délinquance liée aux citoyens roumains en région parisienne.

Parmi les chiffres annoncés, 49 % des actes de délinquance auraient été commis par des mineurs roumains. Les données présentées sont discutables, car elles portent sur des mises en cause et non des condamnations (sans doute moins nombreuses). Elles ont pour objectif de démontrer l'inadaptation de ces populations.

Contrairement à ce qui est insinué, loin de s'agir d'un trait culturel qu'on voudrait faire porter à l'ensemble des Roms roumains, l'augmentation des mineurs délinquants s'explique par la présence depuis 2009 d'un groupe particulier, bien identifié. Déjà connu au Royaume-Uni et en Espagne dès 2003, spécialisé dans les arnaques aux distributeurs automatiques de billets, ce réseau contraint des mineurs à commettre des vols pour son compte. Ces derniers sont fréquemment interpellés, ce qui constitue l'essentiel de l'augmentation des mises en cause présentées par le ministère de l'intérieur.

L'incapacité à arrêter les membres du réseau, l'absence de dispositif pour la protection des mineurs victimes d'exploitation et le manque de moyens affectés à la protection judiciaire de la jeunesse sont les principales causes de cet échec. Des phénomènes d'exploitation de mineurs touchent d'ailleurs d'autres nationalités et sont en augmentation depuis deux ans, et il ne s'agit pas d'une caractéristique ethnique propre aux Roms. La lutte contre ces phénomènes nécessite aussi de travailler davantage en partenariat : justice, police, protection de l'enfance, associations spécialisées, pays d'origine. De telles initiatives ont donné des résultats. Espérons qu'elles puissent continuer à être développées.

Cette statistique, qui pour la première fois cite explicitement les ressortissants d'un pays, doit permettre de faire accepter un accord bilatéral entre la France et la Roumanie que le Parlement ratifiera en octobre. Ce dernier, s'il était voté, permettrait de renvoyer des mineurs isolés, sans véritable enquête sociale dans le pays d'origine et sans passage devant le juge pour enfants. L'objectif affiché est la lutte contre la délinquance plutôt que l'intérêt supérieur de l'enfant qui devrait pourtant primer.

Quant à l'efficacité de cette mesure, il faut rappeler qu'en 2002, lorsque des mineurs roumains (n'appartenant pas à la communauté rom) avaient été utilisés pour piller les horodateurs, leur renvoi dans le cadre des précédents accords signés avec la Roumanie à l'initiative du ministre de l'intérieur

de l'époque, Nicolas Sarkozy, a eu des effets très limités. Une quarantaine de retours en trois ans, sans véritable intégration en Roumanie, et parfois des enfants récupérés par des réseaux et exploités dans d'autres pays d'Europe.

DES ENDROITS INSALUBRES

Pourtant, d'autres solutions existent. Une grande partie des enfants utilisés pour ramener de l'argent ont réussi à apprendre un métier en France. Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), portant sur 100 jeunes Roumains de cette époque passés par l'aide sociale à l'enfance de Paris, a montré que 97 % d'entre eux ont pu valider une année scolaire ou obtenir un diplôme.

Quittons le terrain des enfants en situation d'exploitation pour revenir aux mineurs roms vivant dans les camps en France, cibles des actions spectaculaires de ces dernières semaines. Les enfants ont souvent été les premières victimes de ces opérations. La peur de l'expulsion a conduit beaucoup de familles avec des enfants en bas âge dont les conditions de vie étaient déjà difficiles à quitter leur terrain, pour se cacher dans des endroits insalubres (tunnels, pavillons en démolition...).

Des enfants allant à l'école depuis plusieurs années risquent de renoncer à leur scolarité à la suite de leur éloignement géographique par les forces de l'ordre. La plupart du temps, la destruction de leur logement de fortune par des bulldozers se fait devant leurs yeux. Si cette politique, dont les principaux résultats sont la déscolarisation et la mise en danger de mineurs, doit cesser au plus vite, que peut-on faire ?

Afin de sortir de l'idée que les Roms des pays de l'Est, malgré leur nombre restreint, estimé à 15 000, sont incapables de s'intégrer en France, il est intéressant de revenir sur la migration yougoslave, plus ancienne que celle des autres pays de l'Est et donc mieux à même d'illustrer les différentes étapes du processus migratoire. Celle-ci a commencé dès la fin des années 1960 et s'est en grande partie "normalisée". Cela n'a pas empêché l'apparition de groupes ayant des activités illégales.

Malgré tout, la majorité des migrants roms d'ex-Yougoslavie ont su s'intégrer en France au point qu'ils sont devenus "invisibles" pour l'opinion publique. Les difficultés que les Roms roumains et bulgares éprouvent ne sont pas dues à la "culture rom" qui les condamnerait à être à la marge mais aux difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Permettre aux enfants roms vivant chez nous d'être scolarisés, d'accéder à la formation, notamment professionnelle, puis à l'emploi reste la seule voie pour permettre une intégration de ces familles roms dont le nombre, il faut le rappeler, est stable depuis plusieurs années et représente moins de 1 % des Roms de Roumanie.

Dans la pratique, il semble que la voie inverse soit privilégiée puisque, d'après l'étude du collectif Romeurope, seuls 10 % des enfants roms vivant en France et en âge d'être scolarisés le sont. Une des raisons est le refus de nombreuses municipalités, toutes couleurs politiques confondues, d'inscrire ceux-ci à l'école par peur de l'installation d'un campement. Suivre une formation professionnelle est quasiment impossible sans prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. De même, l'accès à l'emploi est limité et complexe du fait des mesures transitoires pour les Roumains et les Bulgares.

Au final, ces dispositions restrictives dont la France a déjà fait savoir qu'elle souhaitait les prolonger jusqu'à leur terme (31 décembre 2013) et l'accélération des destructions de camps privent les enfants roms d'accès à l'éducation, donc d'intégration. Petit à petit, ils se conforment aux clichés de la société majoritaire : pauvres, illettrés, et condamnés à vivre en marge de notre société civilisée.

Olivier Peyroux, directeur adjoint de l'association Hors la rue

ANNEXE 3 : **Article paru dans le Monde, du 6 novembre 2010**

La loi qui facilite le renvoi des mineurs roumains est jugée inconstitutionnelle **Le Monde.fr**

François Fillon devra convaincre la Roumanie d'accepter un « projet d'accord révisé »

Le Conseil constitutionnel a censuré, jeudi 4 novembre, la loi sur l'accord de coopération franco-roumain qui permettait de faciliter le renvoi de mineurs isolés roumains vers leur pays d'origine. Ce texte avait été ratifié le 12 octobre par l'Assemblée nationale, en pleine polémique sur les Roms.

Il suscitait la réprobation de nombreux juges et associations, car le renvoi des jeunes Roumains était rendu possible sans qu'ils soient nécessairement présentés au préalable à un juge des enfants. C'est donc à la suite d'une saisine de députés du groupe socialiste que les « Sages » se sont prononcés.

Le Conseil constitutionnel a invalidé le texte au motif qu'« aucune voie de recours ne permettait de contester » l'éloignement. Concrètement, ils ont estimé que le fait, pour un mineur roumain, de ne pas pouvoir « faire appel » de son renvoi en Roumanie était contraire à la Constitution, en vertu de l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.

L'accord franco-roumain prévoyait que le retour en Roumanie d'un mineur isolé pourrait se faire uniquement sous la houlette du parquet. Le passage devant un juge indépendant devenait donc facultatif. Ce point constituait une des évolutions-clés du texte, le deuxième du genre depuis 2002 entre la France et la Roumanie.

La proie des réseaux mafieux

Le but était, sur la base d'une coopération policière renforcée, d'expulser plus facilement ces jeunes. Plus que d'autres mineurs isolés étrangers - comme, par exemple, les Afghans - , ils se retrouvent en situation de délinquance (*Le Monde* du 8 octobre). Malgré leurs efforts, les services sociaux français peinent à les suivre car ils sont aussi la proie des réseaux mafieux.

Cette décision du Conseil constitutionnel est un revers pour le gouvernement sur un sujet sur lequel il avait en partie misé pour illustrer sa politique sécuritaire. Jeudi, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Pierre Lellouche, ne cachait pas sa déception. Mais il admettait : « *Nous savions qu'il y avait ce problème.* »

Dans la soirée, le premier ministre, François Fillon, a diffusé un communiqué déclarant que le gouvernement « prenait acte » de la décision des Sages. Il a annoncé qu'il présenterait « dans les plus brefs délais » un « projet d'accord révisé ». Restera à persuader les Roumains, qui avaient mis du temps à se laisser convaincre du bien-fondé du texte, négocié en 2006.

Lors d'une réunion des Etats membres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 20 octobre, la Roumanie a, une fois encore, marqué ses distances envers la cause rom. Le sommet visait à promouvoir des mesures d'intégration de ces derniers. Mais dans la déclaration finale, un paragraphe indiquait que « *la responsabilité première de promouvoir l'intégration incombe aux Etats membres dont les Roms sont ressortissants ou dans lesquels ils résident durablement et légalement* ». La Roumanie a fait valoir qu'elle ne ratifierait la déclaration qu'à condition que cette « résidence durable » soit interprétée dans le sens « *d'au moins trois mois de séjour dans un autre Etat membre* ».

Elise Vincent